



Chambre des communes  
CANADA

## Comité permanent du patrimoine canadien

---

CHPC • NUMÉRO 026 • 2<sup>e</sup> SESSION • 39<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2008**

**Président**

M. Gary Schellenberger

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## Comité permanent du patrimoine canadien

Le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2008

•(1535)

[Traduction]

**Le président (M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC)):** Bienvenue à tous. Veuillez excuser le léger retard. Nous avons eu une petite difficulté au sujet du lieu de notre réunion; nous sommes donc heureux qu'il y ait autant de personnes dans la salle.

Bienvenue encore une fois à la 26<sup>e</sup> séance du Comité permanent du patrimoine canadien. Conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous étudions les plans et priorités de CBC/Radio-Canada.

Nous souhaitons la bienvenue aux témoins.

Avant de commencer la séance, j'aimerais mentionner un certain nombre de choses. Je tiens à rappeler aux membres du comité l'existence de la Loi sur la radiodiffusion et leur signaler que les questions qui vont au-delà des limites législatives fixées par cette loi ou qui risquent de compromettre l'indépendance opérationnelle de CBC/Radio-Canada seront déclarées irrecevables.

Je suis certain que nous allons avoir une excellente discussion aujourd'hui et que nous en apprendrons davantage sur les plans et les priorités de CBC/Radio-Canada et sur la façon dont notre diffuseur public remplit son mandat public et sert notre grand pays.

Cela dit, messieurs, je vous invite à présenter vos déclarations préliminaires.

Vous avez la parole pour demander une précision, monsieur.

[Français]

**L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.):** Dois-je comprendre, monsieur le président, que nous ne pourrions poser de questions sur les deux solitudes? Vous dites que toute question sur la programmation sera jugée non recevable. Ai-je bien compris?

[Traduction]

**Le président:** Il est possible de poser des questions générales mais si elles deviennent trop précises...

Cela ne pose pas de problème. Disons...

**L'hon. Denis Coderre:** Avez-vous des exemples précis de ce que vous appelez « précis »?

**Le président:** Non, je n'en ai pas mais je vous le dirai si c'en est une.

**L'hon. Denis Coderre:** Ce sera selon votre humeur du moment?

**Le président:** Oui monsieur.

[Français]

**L'hon. Denis Coderre:** Merci.

[Traduction]

**Le président:** Allez-y, Mme Mourani.

[Français]

**Mme Maria Mourani (Ahuntsic, BQ):** Avant de commencer, je voudrais seulement mentionner que j'ai déposé un avis de motion sur TQS dont je souhaiterais que l'on débâte mardi.

[Traduction]

**Le président:** Nous pourrions le faire. Nous l'examinerons mardi.

[Français]

**Mme Maria Mourani:** Merci, monsieur le président.

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Monsieur Lacroix, monsieur Stursberg et monsieur LaFrance, bienvenue. Merci d'être venus nous parler aujourd'hui des plans de CBC/Radio-Canada et de la façon dont CBC/Radio-Canada remplit son mandat pour les Canadiens.

Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux membres du comité la nature des rapports qu'entretiennent CBC/Radio-Canada et le gouvernement fédéral. CBC/Radio-Canada est une société d'État indépendante comme le prévoit la Loi sur la radiodiffusion. Je ne vais pas vous la lire pour le moment; espérons que nous n'aurons pas à le faire.

Nous avons hâte d'entendre votre exposé.

[Français]

**M. Hubert T. Lacroix (président-directeur général, Société Radio-Canada):** Monsieur le président, bon après-midi. Membres du comité, bonjour.

Je vous remercie de nous avoir invités à vous exposer les plans et les priorités de CBC/Radio-Canada. Nous sommes sensibles à l'intérêt que vous démontrez pour la radiodiffusion publique et au soutien que vous lui accordez.

Avant d'aborder le sujet principal de notre rencontre, j'aimerais prendre quelques instants pour commenter l'examen du mandat de CBC/Radio-Canada que vous venez de terminer.

Depuis mon entrée en poste, j'ai passé beaucoup de temps à écouter ce qui se disait autour de moi, à réfléchir, à m'entretenir avec nos employés, à rencontrer différents intervenants qui oeuvrent dans notre environnement et à me concentrer sur les enjeux auxquels fait face actuellement votre radiodiffuseur public national.

Naturellement, j'ai aussi pris connaissance de votre rapport et de ses 47 recommandations. J'avoue avoir été impressionné par la justesse des conclusions et des recommandations que vous avez formulées.

[Traduction]

Je commencerai donc par vous remercier tous. Merci d'avoir déployé tous ces efforts et d'avoir su rendre compte des opinions des Canadiens de toutes les régions du pays au sujet de la radiodiffusion publique et de CBC/Radio-Canada. Ce faisant, vous êtes parvenus à mettre en lumière l'importance de la radiodiffusion publique dans notre pays et la conviction, que je partage intimement, que CBC/Radio-Canada doit continuer à jouer un rôle pivot dans la vie sociale, culturelle et démocratique du pays.

Le fait que vous ayez rendu un aussi grand nombre de conclusions à l'unanimité est particulièrement significatif. Fait intéressant, vous avez reconnu clairement l'importance pour la société de pouvoir compter sur un financement stable dépassant l'actuel cycle de planification de douze mois. J'ajouterais que votre recommandation d'indexer le financement de CBC/Radio-Canada au coût de la vie est un premier pas nécessaire dans la mise en place d'un financement stable.

Mais ce qui prime par-dessus tout, c'est le fait que le comité ait reconnu de façon claire la nécessité de redéfinir les liens qui unissent CBC/Radio-Canada et les citoyens canadiens. Je ne saurais trop insister sur l'importance du protocole d'entente que vous proposez.

Ce document clarifiera dans l'esprit de tous les Canadiens la gamme des services que nous nous engageons à leur offrir, les ressources dont nous aurons besoin pour le faire et nous donnera les moyens de répondre à leurs attentes. Il permettra à CBC/Radio-Canada de continuer à évoluer en tant qu'institution culturelle essentielle à la vie de ce pays, en fonction des besoins et des objectifs reconnus par le gouvernement et le Parlement.

Ce mode de fonctionnement est indispensable. En effet, pour conserver sa pertinence dans la modernité, la radiodiffusion publique ne peut se contenter de l'immobilisme ni offrir une gamme de services moins attrayante au public canadien. Ce n'est pas ce que font ses concurrents, comme en témoignent les nouvelles émissions, les nouveaux produits et les nouvelles technologies qu'ils proposent. Le statu quo n'est donc pas une solution acceptable pour votre diffuseur public national. CBC/Radio-Canada se doit d'aller de l'avant. Elle doit s'adapter à la nouvelle diversité culturelle de la société canadienne et être une organisation souple.

J'ai la conviction que le protocole d'entente que vous proposez nous permettra d'atteindre cet objectif et de répondre aux besoins des Canadiens de manière efficace et responsable.

● (1540)

[Français]

Du point de vue de nos opérations, un protocole d'entente bâti sur une période de sept ans est l'encadrement dont nous avons besoin. Cet horizon à plus long terme nous permettra enfin de faire une planification plus efficace, de mieux organiser nos ressources, de mieux prévoir nos dépenses en immobilisations, de revoir notre infrastructure et de parvenir ainsi à lier nos objectifs stratégiques à nos ressources pendant toute la période du protocole d'entente.

De façon générale, votre rapport constitue un plan d'action que nous pourrions suivre, et nous sommes prêts à travailler immédiatement avec le gouvernement pour commencer la rédaction du protocole. Comme vous, nous attendons avec impatience la réponse que le gouvernement vous donnera à la fin du mois de juin.

Cependant, je voudrais insister sur l'urgence de mettre en oeuvre vos recommandations, et en particulier celle concernant la mise en vigueur du protocole d'entente. Les audiences du CRTC sur le renouvellement de nos licences pour une période de sept ans

devraient normalement se tenir au cours de la deuxième moitié de 2009. Pour assurer une bonne gouvernance et une planification efficace de l'ensemble des services que nous offrons aux Canadiens, nous croyons que la teneur du protocole d'entente doit être la toile de fond de ces audiences. C'est pourquoi il faut, à notre avis, commencer au plus tôt à élaborer ce document.

[Traduction]

Passons maintenant à nos plans et à nos priorités. Depuis mon entrée en fonction comme président-directeur général de CBC/Radio-Canada il y a quatre mois, j'ai lancé un certain nombre d'initiatives officielles qui, je le crois, sont essentielles à l'avenir de la compagnie. Toutes ces initiatives s'articulent autour de trois priorités clés : nos gens, notre programmation et les stratégies à mettre en oeuvre pour relever les défis du nouveau paysage de la radiodiffusion. Ainsi, toutes nos actions et nos décisions reposeront sur ces trois axes et s'incarneront au sein d'un diffuseur public national intégré.

À CBC/Radio-Canada, tout ce que nous offrons—en radio, en télévision, sur Internet, de même que notre innovation en programmation et notre excellence journalistique—repose sur la créativité, l'intelligence et le dévouement de nos employés. Notre succès dépend par conséquent de nos gens. Leur engagement et leur appui à l'égard de nos orientations et de nos initiatives sont la condition essentielle de notre réussite.

En janvier, j'ai commencé à rencontrer régulièrement les employés de tous les secteurs de l'entreprise. À ce jour, j'ai visité plusieurs établissements, de Vancouver à Québec. J'ai assisté à des réunions en petits groupes pour le petit-déjeuner, écouté des exposés, arpenté les étages et passé du temps dans les cars de reportage et les installations de production. Je vais continuer à le faire tout au long de mon mandat.

Ces contacts m'ont permis de constater que nos employés se passionnent pour CBC/Radio-Canada et qu'ils sont engagés non seulement à offrir l'excellence en radiodiffusion publique mais à favoriser les changements que la transformation de notre milieu rend nécessaires. Ils sont prêts à passer à l'action. Ils ont la volonté de le faire. À nous de leur montrer comment le faire. Nos employés comprennent que si nous ne réussissons pas à nous adapter aux changements rapides qui surviennent dans l'industrie, nous serons rapidement dépassés.

● (1545)

[Français]

Il est essentiel de canaliser cette volonté de changement exprimée par nos employés afin de donner forme à nos orientations stratégiques, et ce, non seulement à l'intérieur de chaque secteur, média ou volet linguistique de nos services, mais à l'échelle complète de l'entreprise et de chacune de ses composantes.

Comme CBC/Radio-Canada réalise de nombreuses activités, qu'elle est présente sur de nombreuses plateformes et dessert un vaste territoire géographique, nous oublions souvent que nous faisons tous partie d'une seule et même grande entreprise. Nous devons penser et agir comme une seule organisation intégrée si nous voulons atteindre nos objectifs stratégiques.

D'ailleurs, cette façon d'agir nous permet de nous démarquer de notre concurrence. Permettez-moi de vous donner un exemple concret.

Lors de mon séjour à Vancouver, notre équipe des nouvelles venait de produire un reportage sur l'utilisation des pistolets Taser par la police. Le journaliste qui a fait le reportage était un francophone bilingue établi en Colombie-Britannique qui travaillait pour Radio-Canada. Le caméraman était un anglophone bilingue qui travaillait aussi pour Radio-Canada. Le chercheur et le réalisateur de la radio étaient tous deux des anglophones de Toronto qui travaillaient pour la CBC.

Le reportage de cette équipe a ensuite été diffusé aux réseaux français et anglais de notre télévision. Le lendemain matin, il a été adapté pour diffusion nationale aux réseaux français et anglais de la radio. Nos sites Web de langue française et de langue anglaise l'ont ensuite repris en lui donnant une couverture plus approfondie, notamment en y greffant du contenu audio et vidéo en direct ainsi que des fichiers de baladodiffusion. Ce reportage a finalement été repris par d'autres services de presse dans diverses régions du monde.

[Traduction]

Je veux en fait vous dire qu'en travaillant ensemble, en mettant en commun nos forces et nos ressources, nous avons, dans le cas que je viens de mentionner, offert un service de meilleure qualité aux Canadiens, un service qu'aucun autre radiodiffuseur au pays ne peut leur offrir. La collaboration permet de réaliser de grandes choses. C'est ainsi que nous marquons notre différence, que nous acquérons un avantage concurrentiel. C'est cette différence que votre radiodiffuseur public national exploitera.

Comme je l'ai mentionné, l'une de nos priorités clés consistera à intégrer plus étroitement nos activités.

Vous venez de terminer récemment l'examen de notre mandat. Vous savez déjà que le changement caractérise l'industrie de la radiodiffusion : changements technologiques, évolution des caractéristiques de nos auditoires, changements démographiques et, par là, transformation des exigences auxquelles doit répondre le radiodiffuseur public.

Vous savez, tout comme nous, qu'en matière de radiodiffusion publique, les Canadiens ne sont pas tous à l'aise avec le changement. Vous avez sûrement eu vent des réactions qu'a suscité l'annonce des changements que nous souhaitons apporter à la programmation de Radio 2 et celle concernant l'orchestre de la CBC. Nous y sommes très sensibles mais nous ne pouvons nous dérober, et nous ne nous déroberons pas, aux choix difficiles et par conséquent, aux changements que nous jugeons nécessaires d'effectuer pour servir l'ensemble des Canadiens.

[Français]

Dans quelques semaines, CBC/Radio-Canada présentera les exploits de nos athlètes canadiens aux Jeux Olympiques d'été de Pékin. Cette couverture sera l'exemple parfait de l'engagement que nous remplissons 365 jours par année auprès de nos athlètes amateurs. Depuis quelques années, nous faisons figure de chef de file dans le développement de nouvelles technologies plus efficaces et plus efficaces pour la couverture de nos Jeux Olympiques. C'est d'ailleurs une des façons d'exprimer notre savoir-faire.

En revanche, dans nos opérations au quotidien, nous devons continuer à utiliser les ressources limitées dont nous disposons pour assurer la pertinence de nos services face à l'évolution des besoins de tous les Canadiens.

[Traduction]

Nous sommes actuellement à la recherche de moyens pour améliorer nos services, pour réaliser la transition vers le numérique

et vers la télévision haute définition, et pour accroître notre production d'émissions. En chiffres réels, les crédits parlementaires que la société reçoit aujourd'hui sont inférieurs—en fait inférieurs de 400 millions de dollars—à ce qu'ils étaient il y a 15 ans. Pourtant, le public s'attend à ce que nous rendions nos services accessibles sur un nombre de plates-formes qui va toujours croissant, et que dire des coûts de production qui se sont multipliés? Il a fallu nous adapter. Nous ne pouvons laisser ces facteurs freiner notre innovation ou nous empêcher de prendre des risques. Nous devons veiller à ce que les Canadiens aient accès au plus large éventail possible d'émissions originales canadiennes et ce, au moment et sur les plates-formes de leur choix. À cet égard, le Fonds canadien de télévision est une ressource primordiale.

Tant et aussi longtemps que j'assumerai la direction de CBC/Radio-Canada, nous travaillerons à la réalisation de notre mission de création en tant qu'entreprise intégrée, en tissant des liens entre nos employés et entre les Canadiens, en faisant preuve d'innovation et en défendant les intérêts de l'ensemble de la population du pays.

Je serai maintenant heureux de répondre, avec mes collaborateurs, à vos questions.

Merci.

● (1550)

**Le président:** Merci de cet exposé.

La première question est celle de M. Coderre.

[Français]

**L'hon. Denis Coderre:** Merci, monsieur le président.

Messieurs, c'est un plaisir de vous rencontrer. Comme on l'a dit à micro fermé, j'ai toujours aimé vos analyses au basket-ball. En tant qu'ancien ministre des sports, je vous dirais cependant ne pas être sûr qu'il y ait 365 jours de sport par année, tant à la CBC qu'à Radio-Canada. On pourrait parler de *La Soirée du hockey*. Permettez-moi de vous dire qu'il faudra plus que *Passion sports* et *La zone*.

La gestion financière de CBC est complètement différente de celle de Radio-Canada. Si je peux me permettre un petit commentaire, je vous demanderais d'investir davantage dans le sport amateur. Cela ne veut pas nécessairement dire de ramener l'émission *Les Héros du samedi*, mais il faut profiter du fait que vous aurez les Jeux Olympiques. Je vous remercie du travail que vous avez accompli par rapport à la Chine, notamment quand on a essayé de censurer le site.

Je vais vous parler de gouvernance. Je suis tout à fait en désaccord avec vous lorsque vous dites que c'est une compagnie; CBC/Radio-Canada n'est pas une compagnie. C'est une institution dont le mandat est de rassembler les peuples. Vous êtes une fenêtre sur ce que doit représenter le Canada et il faudrait faire attention aux mots qui sont utilisés. Il faut qu'il y ait plus de transparence et de respect et s'assurer que l'attitude soit rassembleuse et non méprisante comme celle qu'on a ressentie dans l'affaire de Claude Dubois.

J'aimerais vous parler de respect. Il semble que vos employés aient un problème d'absentéisme, de dépression profonde et de consommation de médicaments, de sorte qu'on doit donner des ateliers sur le respect, lesquels coûteront près d'un million de dollars.

À combien s'élève la subvention du gouvernement fédéral? Pourquoi les employés de Radio-Canada ont-ils besoin d'un atelier sur le respect? Je suppose que les employés de la CBC en auront besoin d'un également.

**M. Hubert T. Lacroix:** Bonjour, monsieur Coderre. C'est pour moi un plaisir de vous rencontrer de façon officielle. J'ai comparu au mois de décembre, et vous ne faisiez pas encore partie du comité. Soit dit en passant, je croyais beaucoup à l'émission *Les Héros du samedi*, car j'y ai travaillé.

**M. Denis Coderre:** Bravo!

**M. Hubert T. Lacroix:** C'est pour moi un plaisir de vous parler de nos ateliers sur le respect. Cette initiative extraordinaire est née d'un travail conjoint de la partie syndicale et de la partie patronale de Radio-Canada. En 2005, un sondage a été effectué auprès de nos employés, et on a identifié trois causes de malaise dans l'environnement de travail de Radio-Canada: le respect, la reconnaissance du travail et la charge de travail.

On s'est tout de suite attelés à la tâche. On a fait appel à M. Brun, une personne de l'extérieur, un professeur bien connu. Il nous a aidés à bâtir un programme. Afin d'instaurer ce programme, on a formé 90 personnes, soit 45 cadres et 45 représentants syndicaux, lesquels ont donné les ateliers sur le respect. À ce jour, près de 6 500 de nos employés, tant des francophones que des anglophones, ont participé à ces ateliers. En fait, on a bâti 472 ateliers.

J'ai parlé hier avec Mme Francine Durocher, une des vice-présidentes du SCFP de Montréal. Elle travaille à Radio-Canada depuis 38 ans, et à elle seule, elle a donné 84 de ces ateliers sur le respect. Nous y croyons beaucoup. C'est un investissement important pour notre entreprise.

**L'hon. Denis Coderre:** Combien?

• (1555)

**M. Hubert T. Lacroix:** L'investissement s'élève à près d'un million de dollars, dont 250 000 \$ proviennent des six syndicats et 100 000 \$ proviennent d'une subvention du gouvernement fédéral en vertu d'un programme de partenariat employeur-employés. Le reste de la somme provient de la SRC.

**L'hon. Denis Coderre:** A-t-on besoin d'ateliers pour obtenir le respect? Cela comprendra-t-il également certains animateurs à la télévision? Je proposerais Don Cherry.

**M. Hubert T. Lacroix:** Je vous assure que nos ateliers sur le respect sont reconnus comme des endroits où l'on travaille fort. On y apprend des choses. Par cet exercice, j'espère bien améliorer le travail quotidien de nos employés.

**L'hon. Denis Coderre:** Cela fonctionne-t-il bien?

Je suis un grand consommateur des émissions diffusées sur les ondes de CBC/Radio-Canada et j'y participe souvent, tout en étant respectueux de l'autonomie de la programmation.

Était-il justifié d'envoyer une lettre d'excuses à Mme Fabienne Larouche? N'est-ce pas là un désaveu envers Guy A. Lepage? J'ai vu l'entrevue de Mme Chantal Fontaine et je ne voyais pas la pertinence d'envoyer un petit crochet de gauche aux gens de *Tout le monde en parle*. Étant donné que c'est télévisé, les téléspectateurs veulent savoir.

**M. Hubert T. Lacroix:** Monsieur Coderre, ce genre de question touche notre programmation et la façon dont nous gérons notre entreprise, ainsi que l'indépendance dont nous faisons preuve dans le cadre de nos activités quotidiennes.

Monsieur le président, permettez-moi de ne pas répondre à cette question. Je crois que cela serait justifié.

[Traduction]

**Le président:** Je suis d'accord avec vous et le temps de parole est de toute façon écoulé...

[Français]

**L'hon. Denis Coderre:** Je vous enverrai une lettre d'excuses, monsieur le président.

Merci.

[Traduction]

**Le président:** Nous allons passer à Mme Mourani.

[Français]

**Mme Maria Mourani:** Merci, monsieur le président.

Je vous remercie d'être présent pour répondre à nos questions.

Vous avez parlé des Jeux Olympiques. Je ne peux m'empêcher de vous poser la question suivante. Par respect pour les droits de la personne, pour poser un geste envers l'attitude de la Chine, allez-vous vous abstenir de diffuser l'ouverture des Jeux Olympiques?

**M. Hubert T. Lacroix:** Encore une fois, c'est une question qui touche la programmation. C'est une décision qui relève des vice-présidents. Nous prendrons cette décision en temps opportun s'il y a un changement dans le cours normal de nos affaires, madame Mourani.

**Mme Maria Mourani:** À ce que je comprends, la programmation n'est nullement influencée par le ministère.

**M. Hubert T. Lacroix:** Exactement. Une importante disposition sur l'indépendance de Radio-Canada contenue dans la Loi sur la radiodiffusion empêche le ministère, les comités parlementaires ou n'importe quel autre...

**Mme Maria Mourani:** C'est vraiment votre décision.

**M. Hubert T. Lacroix:** Absolument.

**Mme Maria Mourani:** J'aimerais qu'on parle de la Loi sur l'accès à l'information.

Votre société est très visible. Vous devez sûrement recevoir beaucoup de demandes d'accès à l'information. Combien d'employés avez-vous assignés à cette tâche? Sont-ils compétents, ont-ils reçu de la formation? D'après l'information dont je dispose, trois employés, dont deux à temps plein, s'occupent de ces demandes. Est-ce exact?

**M. Hubert T. Lacroix:** Permettez-moi de vous donner de l'information sur notre programme d'accès à l'information.

Depuis septembre 2007, date à laquelle notre société est devenue assujettie à la Loi sur l'accès à l'information, nous avons reçu 580 demandes. Pour vous donner un ordre de grandeur, la deuxième société d'État qui reçoit le plus de demandes à ce chapitre n'en reçoit que 60. Il y a même quelqu'un à Ottawa qui en fait un commerce. Il nous pose des questions et revend ensuite l'information qu'il a obtenue. Deux cent soixante de ces demandes sont réglées et 75 attendent une réponse. Cela vous donne une idée de l'ampleur de la tâche.

Nous avons ajouté des ressources parce que nous avons été surpris par le volume. Onze employés travaillent à notre service d'accès à l'information. Nous avons justement annoncé, hier, l'embauche d'une nouvelle directrice qui vient de la Défense nationale et qui a beaucoup d'expérience, afin de nous aider à régler les demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

**Mme Maria Mourani:** D'accord.

D'après ce que j'ai compris, il arrive qu'on doive attendre six mois avant de recevoir une réponse à une demande. La loi prévoit un délai de 30 jours et il faut émettre un avis si on veut repousser ce délai. On m'a dit que dans le cas de plusieurs demandes, on n'a même pas envoyé un avis de retard et que cette façon de faire serait assez courante.

Peut-on dire que c'est du passé, ou que l'avenir est garant du passé?

• (1600)

**M. Hubert T. Lacroix:** Je peux vous assurer que nous n'avons nullement l'intention de ne pas être transparents dans le traitement des demandes. Ce n'est sûrement pas la façon dont nous traitons les demandes en ce moment. Nous avons été surpris par le volume. Nous tentons de régler ce problème, et c'est pour cette raison qu'on vient d'engager de nouveaux employés.

**Mme Maria Mourani:** D'accord.

J'ai une autre question concernant la Loi sur l'accès à l'information. Un citoyen m'a dit qu'il avait fait une demande d'accès à l'information en mars ou avril 2008 relativement à une entente intervenue entre Radio-Canada et *La Presse* en 2000 ou en 2001. On lui a répondu qu'on avait perdu l'entente, pour ensuite lui dire qu'il n'y avait pas d'entente. Finalement, il a reçu une lettre d'intention où il est question du contrat entre Radio-Canada et *La Presse*.

C'est tout de même récent. Cette personne attend toujours cette entente. En fait, cela indique que les demandes d'accès à l'information à Radio-Canada posent quelques difficultés.

**M. Hubert T. Lacroix:** Je vous ai expliqué que 73 des 580 demandes que nous avons reçues sont en attente de traitement. Les autres 150 ou 170 ne sont pas des dossiers fermés et font aussi partie du processus. Je ne suis pas au courant...

**Mme Maria Mourani:** ... de ce cas bien précis.

**M. Hubert T. Lacroix:** ... de ce cas particulier. Si vous voulez m'en faire parvenir une copie, il me fera plaisir de faire le suivi.

**Mme Maria Mourani:** Très bien.

Ai-je encore du temps?

[Traduction]

**Le président:** Non. Nous allons donner la parole à M. Siksay.

**M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD):** Merci, monsieur le président, et merci, MM. Lacroix, Lafrance et Stursberg, d'être ici. Je suis heureux que vous ayez pu venir aujourd'hui.

J'ai remarqué, comme l'a fait M. Coderre, le changement de terminologie qui ressort clairement de votre déclaration préliminaire, dans laquelle vous avez parlé, au sujet de la CBC, de compagnie et non pas de société ou autre terme. Je pense que c'est un choix délibéré de votre part et l'on pourrait sans doute avoir une discussion fort intéressante à ce sujet. Je ne suis pas sûr d'aimer le nouveau terme mais ce n'est pas sur cet aspect que j'aimerais centrer les questions que je vais poser cet après-midi.

Je suis d'accord avec vous sur certains points que vous avez abordés dans votre exposé. Vous avez dit que la CBC était une institution culturelle essentielle pour le Canada et je ne pense pas qu'il y ait dans la salle quelqu'un qui s'opposerait à cette affirmation. Vous dites que la CBC offre un service qu'aucun autre radiodiffuseur ne peut offrir et je pense que tous ceux qui sont à la table ici s'entendent sur ce point. Vous parlez de construire des ponts avec vos auditeurs et avec la société canadienne, et là encore, je suis d'accord avec vous.

Il y a toutefois un secteur de votre auditoire qui estime maintenant qu'on a fait sauter le pont, si je peux m'exprimer ainsi, et ce sont les gens qui écoutaient avec plaisir les émissions de musique classique de la CBC pendant des années, en particulier sur CBC Radio 2. Je sais que vous avez certainement entendu leurs nombreux commentaires; je sais que j'en ai entendus et qu'un bon nombre d'entre eux se sont réunis sur Facebook, par exemple, où je crois que 15 000 de ces auditeurs protestent contre les changements intervenus à la CBC.

Vous parlez des institutions culturelles canadiennes essentielles, et pour beaucoup d'entre nous, qui venons de la région de Vancouver, l'orchestre de la Radio de la CBC est une de ces institutions culturelles essentielles. En fait, c'est une des rares institutions culturelles nationales que l'on trouve ailleurs que dans l'est du Canada, et une institution que chérissent particulièrement de nombreux résidents de Vancouver et du Lower Mainland, pour cette raison.

Je pense que d'autres auditeurs se posent des questions au sujet de la permanence du soutien apporté aux musiciens et aux compositeurs de musique classique au Canada avec l'abandon de l'émission Young Composers Competition (concours de jeunes compositeurs) de la CBC, et tous les changements survenus à Radio 2. Je pense que la plupart des auditeurs qui s'intéressent à la musique classique voient là une dévalorisation significative de ce service.

Il y a beaucoup de gens que tout cela inquiète. Il y a des résidents des villes, parce que la plupart de nos villes n'ont pas de station radio commerciale qui diffuse de la musique classique. Ce n'est pas un domaine dont s'occupe le secteur privé—je crois qu'il y en a quelques-unes à Montréal et à Toronto mais à part ces deux villes, je ne pense pas qu'il y en ait. Il n'y a pas de postes de radio commerciaux qui diffusent de la musique classique dans les régions rurales du Canada, et les habitants de ces régions dépendent presque exclusivement de la CBC pour avoir accès à de la musique classique.

Ils veulent savoir pourquoi cela a été supprimé. Pourquoi a-t-on abandonné tous les auditeurs de musique classique? Pourquoi a-t-on abandonné des auditeurs fidèles qui sont peut-être les défenseurs les plus dévoués de la CBC? Pourquoi en particulier à Vancouver, où Radio 2 connaissait un succès particulièrement éclatant et dont le nombre d'auditeurs était déjà en chute libre? Pourquoi tout cela, monsieur Lacroix?

• (1605)

**M. Hubert T. Lacroix:** Monsieur Siksay, je vous remercie de me donner l'occasion d'aborder ces deux questions importantes. Je sais qu'elles vous préoccupent, qu'elles préoccupent tous les Canadiens, et en particulier mais pas uniquement ceux qui vivent dans l'Ouest.

Permettez-moi de vous répondre en deux temps; premièrement, la question de Radio 2. Nous considérons que notre engagement envers la culture doit respecter toute la diversité musicale de notre pays. C'est pourquoi l'opération que tout le monde pense que nous avons lancée, et que les médias ont appelé « l'abâtissement de Radio 2 », n'a pas du tout cet effet.

Nous espérons que ces changements vont ouvrir les ondes de Radio 2 à différents genres de musique et que cette station deviendra la première source de musique canadienne au pays. Nous espérons qu'elle offrira aux personnes âgées une musique actuelle—pas seulement de la musique classique. La musique classique ne va pas toutefois disparaître. Elle demeurera le type de musique que privilégie Radio 2. Il ne faut pas l'oublier.

Nous aimerions également rappeler à la population que grâce à ces changements, nous allons faire davantage avec Radio 2. Vous dites que vous vous inquiétez du fait qu'il y aura moins de musique classique. En septembre, nous allons être en mesure de diffuser en continu, 24 heures par jour et sept jours par semaine, de la musique classique dans un de nos services. Cela est nouveau. Cela va s'ajouter à d'autres émissions en continu. Radio 2 va donc devenir, du moins nous l'espérons, une source très importante d'émissions musicales.

Pour ce qui est de l'orchestre, il a été créé en 1938. C'était un excellent orchestre et il avait pour mission de stimuler la création et l'infrastructure artistiques au Canada. À cette époque, la radio manquait de contenu. Les orchestres de ce genre donnaient des concerts qui étaient diffusés en direct. Il y a avait près de 70 orchestres de stations de radio en Amérique du Nord.

Il faut bien comprendre la situation. Avec les ressources dont nous disposons, nous pensons avoir élargi l'utilisation des orchestres radio. Pour chaque concert de l'orchestre de la CBC que nous présentons, nous pouvons en enregistrer trois présentés par d'autres orchestres symphoniques canadiens. Il y a 46 autres orchestres symphoniques auxquels nous aimerions que les Canadiens aient accès pour qu'ils puissent écouter de la musique canadienne.

**Le président:** Monsieur Abbott.

**L'hon. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC):** Merci, messieurs, d'être venus aujourd'hui.

Je lisais la Loi sur la radiodiffusion :

La Société jouit, dans la réalisation de sa mission et l'exercice de ses pouvoirs, de la liberté d'expression et de l'indépendance en matière de journalisme, de création et de programmation.

Je pense que vous avez pu constater que mes collègues avaient fait preuve d'une grande retenue. Vous allez certainement entendre certains d'entre nous vous dire que nous ne sommes pas ici pour nous occuper de la programmation de la CBC.

J'aimerais poser quelques questions. Je m'interroge au sujet du lien qu'il pourrait y avoir, d'après vous, entre la CBC, qui est financée en grande partie par les contribuables canadiens, et le fait que les contribuables canadiens commanditent également les éditeurs, les écrivains, et les personnes qui travaillent dans ces domaines. Je me pose des questions au sujet d'une décision qui a évolué avec le temps. Je me demande dans quel sens vous souhaitez la faire évoluer.

Notre cher ami Peter Gzowski est peut-être l'écrivain canadien qui a le plus vendu de livres depuis que le Canada existe. De nombreux Canadiens ont beaucoup aimé son émission, *Morningside*, et ses commentaires.

Il y a des programmes que la radio diffuse encore mais il y en a de moins en moins. Je me demande si vous admettez que la CBC a encore un rôle à jouer. C'est un diffuseur unique et non commercial. Grâce à elle on peut parler de livres et faire connaître les idées canadiennes. Avec la CBC, nous parlons entre nous par l'intermédiaire de nos propres livres et de nos propres médias. Ces éditeurs, ces imprimeurs, ces écrivains, le Conseil des arts et ses programmes —sont tous financés par celui qui vous finance également.

Quelle est la place qu'occupe la radio de la CBC pour ce qui est de faire connaître les auteurs canadiens aux Canadiens?

•(1610)

**M. Hubert T. Lacroix:** Monsieur Abbott, il s'agit de culture. Les écrivains, la musique, la danse, les sports—tous ces aspects nous disent qui nous sommes. Notre mission consiste à faire connaître la culture canadienne aux Canadiens, à ce qu'ils soient reflétés dans

tous les services que nous offrons, à les faire se comprendre entre eux. Dans un environnement comme le nôtre, où le paysage canadien change très rapidement, nous devons nous efforcer de bien savoir qui est notre public et comment évoluent ses besoins et ses préférences.

Pour revenir à votre exemple, qu'il s'agisse d'auteurs ou de musique, Radio 2 ne va pas faire disparaître la musique classique. Il s'agit de partager les ondes entre différents genres de musique. Il s'agit d'élargir ce que nous faisons et ce que nous faisons bien—par exemple, donner la possibilité à un excellent présentateur de Radio 2 de vous faire faire un voyage dans un certain domaine, qui était la musique classique, et de reprendre cette expérience pour la faire partager à toute sorte d'auditeurs sur des plates-formes différentes mais à l'aide d'autres aspects de notre culture.

De sorte que oui, cet aspect a sa place.

**M. Richard Stursberg (vice-président principal, Services anglophones, Société Radio-Canada):** Permettez-moi d'ajouter quelques mots.

La radio de la CBC va continuer à faire la promotion de la littérature. Pendant que vous parliez, je comptais le nombre d'émissions que nous diffusons. Il y a en ce moment, si je ne me trompe pas, deux émissions qui sont intégralement consacrées aux livres. De plus, les livres sont un élément important de l'émission de Shelagh Rogers et de *Q*, celle de Jian Ghomeshi. Comme vous le savez peut-être, nous avons relancé une chaîne de télévision, une sorte de chaîne spécialisée en arts, que nous appelons Bold TV. Nous avons également prévu de diffuser une émission—débat consacrée aux livres sur cette chaîne.

Nous avons eu en février dernier, pendant une semaine, l'émission *Canada Reads*, qui est, comme vous le savez, un grand concours où il faut essayer de deviner quel est le livre dont on parle. Cette année, c'était le livre de Paul Quarrington.

Nous sommes donc tout à fait engagés envers la radio et les livres. Les libraires nous ont dit qu'une des choses les plus importantes qui pouvait arriver à un livre était d'être choisi pour une émission comme *Canada Reads*.

Je peux vous dire qu'idéalement, il serait très souhaitable de faire davantage que nous ne le faisons à l'heure actuelle pour les livres mais nous sommes très sensibles à cet aspect.

**L'hon. Jim Abbott:** Je ne voudrais pas me lancer dans une discussion avec vous, mais j'ai soulevé cette question parce que des représentants de cette industrie m'en avaient parlé. Ils estimaient qu'en fait, la part des livres diminuait, ce qui est tout à fait contraire à ce que M. Stursberg vient de dire.

Quoi qu'il en soit, j'aimerais aborder brièvement le procédé BitTorrent. Vous l'avez utilisé pour diffuser le dernier épisode de la série *Next Great Prime Minister*. Comment pensez-vous intégrer cette technique dans vos futures orientations? Quel rôle prévoyez-vous pour ces utilisations et ces nouveaux médias pour ce qui est de faire parvenir à la population les programmes de la CBC? Quelle sera la place du procédé BitTorrent, de ses applications, des nouveaux médias?

**M. Hubert T. Lacroix:** Je vais demander à Richard de répondre à cette question.



**M. Richard Stursberg:** Nous sommes sûrs d'une chose, c'est que la façon dont la population consomme les produits de la télévision va évoluer énormément d'ici quelques années. Nous faisons beaucoup de choses différentes avec les produits de la télévision. Le procédé BitTorrent n'en est qu'un exemple mais je peux vous en fournir d'autres. Nous venons de conclure une entente avec iTunes pour les vidéos. Nous donnons accès à différentes émissions, que ce soit *The Tudors*, *Little Mosque on the Prairie*, et d'autres. N'importe qui peut les télécharger, en payant un certain prix, pour ensuite les regarder.

Il est intéressant de noter que s'il s'agit là d'un service encore relativement modeste—tout ceci est très nouveau, les téléchargements d'émissions de télévision sur son ordinateur—notre émission *The Tudors* est en fait celle qui est la plus fréquemment téléchargée.

Je suis convaincu que nous allons aller encore beaucoup plus loin dans cette direction. En fin de compte, nous aimerions que les Canadiens puissent avoir accès à nos émissions selon la méthode qui leur paraît la plus pratique. Nous allons aller plus loin dans la vidéo sur demande, plus loin dans la télévision payante, plus loin dans le téléchargement avec achat de l'émission, sous une forme ou une autre.

•(1615)

**Le président:** Merci.

Madame Fry.

**L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.):** Merci. Je tiens à vous remercier d'être venus, parce que, comme vous le savez, nous avons estimé, après la publication de notre rapport, que nous voulions savoir comment vous alliez réagir à ce rapport et comment vous alliez mettre en place certaines recommandations contenues dans ce rapport.

J'ai noté dans vos remarques préliminaires que vous avez parlé du fait qu'il était urgent que le gouvernement mette en oeuvre le rapport et adopte un protocole d'entente. Je suis d'accord avec vous sur ce point. Je trouve qu'il est dommage que cela n'ait pas encore été fait ou du moins que le gouvernement n'ait pas encore réagi mais il faut savoir que le protocole d'entente va prévoir des mécanismes qui vont obliger la CBC à rendre des comptes. C'est la raison pour laquelle je vais vous poser une question au sujet d'un aspect que nous avons signalé dans notre rapport, qui découlait du rapport de la vérificatrice générale, et qui concernait les six domaines dans lesquels nous vous demandions d'élaborer des indicateurs de rendement. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais le rapport contient une recommandation au sujet des indicateurs de rendement et c'est pourquoi j'espère que nous obtiendrons vos commentaires, lorsque nous aborderons la question du protocole d'entente.

J'aimerais que vous nous disiez pourquoi ces indicateurs n'ont pas encore été élaborés. Pensez-vous le faire dans le cadre de votre structure de responsabilisation? Pourquoi est-il si difficile pour la radiotélévision anglaise et française de présenter des rapports au sujet des indicateurs de rendement? Vous pourriez peut-être nous expliquer pourquoi.

Mon collègue, Bill Siksay, a déjà posé ma seconde question qui portait sur l'orchestre de la radio CBC de Vancouver. Je dois dire que, si vous avez respecté votre mandat en privilégiant désormais les orchestres régionaux pour la radio, les gens comme moi, qui vivent à Vancouver et qui devront trouver des sources de financement pour leur orchestre, se trouvent placés dans une situation difficile. Mais c'est sans doute la façon dont évoluent les choses.

Je voudrais également que vous répondiez à une autre question. Vous dites dans votre rapport que vous voulez que la radio de la

CBC devienne une institution culturelle essentielle au Canada. Je pense que pour y parvenir, cette radio doit non seulement avoir une portée nationale mais elle doit également avoir une portée régionale pour qu'elle puisse présenter les Canadiens des différentes régions aux autres Canadiens.

Pendant notre examen, nous avons entendu des témoins de plusieurs régions du Canada qui nous ont dit qu'ils ne recevaient pas la radio de la CBC, que les diffusions dans leurs régions avaient été supprimées. Comment expliquez-vous cette situation? Je sais qu'il s'agit d'infrastructures et qu'il faut avoir des infrastructures, et j'aimerais que vous nous disiez quelle est l'infrastructure dont vous auriez besoin pour élargir le territoire que vous couvrez?

Merci.

**M. Hubert T. Lacroix:** Madame Fry, je vous remercie d'avoir posé cette question. Permettez-moi de commencer par la seconde partie. Parlons de l'élargissement du service radio à différentes collectivités.

Comme vous le savez, et vous y avez fait allusion dans votre rapport, M. Rabinovitch est venu ici avec son équipe de gestion—les collaborateurs clés qui m'entourent—et il vous a dit qu'il considérait extrêmement important d'étendre le service radio aux huit millions de Canadiens que nous pourrions rejoindre en offrant nos services dans près de 15 collectivités différentes.

Ce projet avait un coût, 25 millions de dollars pour l'infrastructure et 25 millions pour le fonctionnement. Il vous en a parlé et vous avez eu la sagesse de penser qu'il s'agissait là d'un besoin important mais vous n'avez pas fait de recommandation au sujet de ce financement. C'est la raison pour laquelle je pense, si cela devient un élément prioritaire du protocole d'entente, que nous aurons des négociations à ce sujet avec le gouvernement. Si cela devient une priorité, le financement supplémentaire passera, selon votre suggestion, à un montant de 40 \$ par habitant, et nous utiliserons ces fonds. Si le gouvernement nous demande d'investir dans ce secteur des services, c'est ce que nous ferons. C'est donc une priorité.

À l'heure actuelle, madame Fry, avec les fonds dont nous disposons, nous sommes incapables d'étendre notre couverture sans réduire considérablement les services que nous offrons actuellement.

Vous avez parlé de responsabilisation. Vous avez parlé d'indicateurs de rendement. Nous travaillons sur cette question à l'heure actuelle. En fait, nous avons parlé de méthodes de mesure avec notre vérificateur interne hier, avec notre directeur des services financiers, et nous allons continuer à le faire. C'est un aspect important. Je suis partisan des indicateurs de rendement et des outils de mesure. Nous allons réussir à le faire.

•(1620)

**L'hon. Hedy Fry:** En anglais et en français?

**M. Hubert T. Lacroix:** En anglais et en français.

**L'hon. Hedy Fry:** Pourquoi est-il si difficile de le faire en anglais et en français?

**M. Hubert T. Lacroix:** Pour la simple raison, d'après ce que j'ai compris, qu'il y a des différences sur la façon dont nous rapportons les coûts—et nous travaillons également sur cet aspect—les services anglais et les services français n'utilisent pas le même système de comptabilité. C'est pourquoi nous nous efforçons de faire en sorte que l'information soit plus facile à comparer et à présenter.

**Le président:** Monsieur Malo.

[Français]

**M. Luc Malo (Verchères—Les Patriotes, BQ):** Monsieur le président, Mme Mourani aurait quelques questions complémentaires à poser au témoin.

**Mme Maria Mourani:** Merci, monsieur le président.

Je reviens à la Loi sur l'accès à l'information. Il est dit que vous devez mettre les manuels à la disposition des bureaux pour que le public puisse les consulter. On m'a dit que votre site Internet est un peu votre lieu physique et qu'il pourrait être accessible à la population. Dans ce site Internet, il y a très peu de possibilités d'avoir énormément d'information, compte tenu que vous avez beaucoup de manuels. Il serait quasiment impossible de tout mettre cela dans l'Internet.

D'une part, comptez-vous trouver des moyens d'ajuster cela? D'autre part, dans un article du 18 mars dernier de *La Presse*, on disait avoir fait une demande d'accès à l'information et qu'il avait fallu attendre six mois après la demande initiale avant que les documents n'arrivent dans une boîte de chaussures sport usagée. A-t-on si peu d'argent à Radio-Canada?

Ma troisième question concerne encore cet article. Je saute à un autre thème, celui des comptes de dépenses. On parlait entre autres des comptes de dépenses de M. Rabinovitch. On parlait de remboursements sans facture de limousines, de factures de 4 000 \$ pour cinq nuits dans un hôtel et de 7 500 \$ réclamés sans facture. On parlait aussi d'autres personnes, pas seulement de M. Rabinovitch, entre autres dans le *Journal de Montréal*.

J'aimerais savoir si vous allez rouler en limousine et si on doit s'attendre à des dépenses aussi énormes, pas seulement de votre part — je ne connais pas vos dépenses actuelles —, mais de la part des différents cadres de CBC/Radio-Canada? Peut-on s'attendre à un peu plus de retenue?

**M. Hubert T. Lacroix:** Monsieur le président, M. Malo avait raison de dire que Mme Mourani avait beaucoup de questions complémentaires à me poser. Laissez-moi tenter d'y répondre rapidement.

En ce qui concerne les lieux physiques, votre question est très précise. Je n'ai pas la réponse, mais il me fera plaisir de faire un suivi à votre intention pour savoir quel genre d'environnement on offre à nos gens.

Deuxièmement, en ce qui a trait à l'article du 18 mars, je crois que quelqu'un a donné de l'information au *Journal de Montréal* qui ne venait pas de nous et qui ne sortait pas d'une boîte de chaussures. Je présume que c'est plutôt quelqu'un qui a profité d'informations pour alimenter l'article en question. En tout cas, c'est ce que je comprends de ce qui s'est passé.

Quant aux comptes de dépenses, il est évidemment très important pour nous d'être absolument transparents et raisonnables dans l'utilisation des fonds publics. Cela ne pose aucun problème. Nous avons d'ailleurs des politiques internes. On a apporté des changements dans le cours normal de la révision de nos politiques sur la façon dont on examinera les dépenses qui seront faites dans le cours normal de la promotion de nos affaires et des déplacements. On s'attend à ce que les politiques en place soient respectées. Les personnes que vous voyez ici sont maintenant responsables, dans la nouvelle structure, d'examiner les comptes de dépenses des personnes qui se rapportent directement à elles. Je crois que la transparence est de mise.

**Mme Maria Mourani:** S'agit-il de nouvelles politiques?

**M. Hubert T. Lacroix:** Dans le cours normal de la révision annuelle de nos politiques, chaque fois que l'on peut s'améliorer, il nous fait plaisir de le faire. C'est ce qu'on est en train de mettre en application. La documentation des dépenses, avec le nouveau système, est plus facile. Avec les politiques, on continue à améliorer la documentation, et elle sera encore plus claire et plus facile d'accès.

**Mme Maria Mourani:** Je vous donne un exemple. Actuellement, à la Chambre des communes, on nous demande de présenter les reçus de restaurant en plus du petit coupon qu'on nous rend lorsqu'on paie avec une carte de crédit. J'ai obtenu des documents — que je ne déposerai pas —, grâce à la Loi sur l'accès à l'information, qui démontrent que beaucoup présentaient des reçus de Visa ou de MasterCard, et qu'on ne pouvait ni savoir pourquoi un repas avait eu lieu ni s'ils étaient trois ou quatre personnes. On ne pouvait même pas identifier s'il y avait deux ou trois plats. Il ne s'agissait que de reçus qui pouvaient parfois être de 250 \$ ou 700 \$, etc.

Cela fait-il aussi partie des changements à votre politique?

• (1625)

**M. Hubert T. Lacroix:** Oui. Nous avons maintenant, madame Mourani, des formulaires dans lesquels il faut expliquer avec qui on mange et à quel endroit on s'est déplacé. Il n'y a rien qu'on ait l'intention de cacher. On veut être absolument transparents. Désormais, sur notre site Web, cette information sera de plus en plus disponible. Elle l'est en ce moment, mais elle le sera de façon encore plus détaillée et plus claire, pour que les personnes comprennent comment on se déplace et ce qu'on fait.

[Traduction]

**Le président:** Le temps est écoulé.

Monsieur Fast.

**M. Ed Fast (Abbotsford, PCC):** Merci, monsieur le président.

J'aimerais me joindre à M. Siksay et exprimer mes inquiétudes au sujet de la réduction des programmes de musique classique de la Radio 2 de la CBC.

Je sais très bien que la CBC est une société d'État. Elle est indépendante du gouvernement. Je sais que le rôle du comité ne consiste pas à intervenir dans les décisions opérationnelles quotidiennes. Je ne pense pas non plus que ce soit là le rôle de notre gouvernement. Néanmoins, tous les membres du comité représentent individuellement les électeurs de leur propre circonscription et je vais vous transmettre certaines préoccupations dont mes électeurs m'ont fait part.

Abbotsford est ma circonscription. C'est une belle ville, une ville musicale. En fait, vous serez peut-être surpris de savoir que depuis cinq ans, quatre des finalistes de *Canadian Idol* venaient d'Abbotsford. Je pense que tous ces finalistes, que ce soit Greg Neufeld, Shane Wiebe, Jacob Hoggard, Hedley ou Karen-Lee Batten, avaient une formation soit en musique classique soit en chant choral. Il est vrai qu'ils sont maintenant passés à d'autres types de musique, que ce soit de la musique country, pop ou rock.

Je me demande comment nous allons juger votre décision de réduire les émissions de musique classique offertes sur Radio 2. Je crains fort que, si nous continuons dans cette direction, il y aura dans quelques années de moins en moins de Canadiens qui vont, premièrement, apprendre à aimer la musique classique, et moins de Canadiens qui auront la possibilité de s'intéresser à la musique classique au point d'acquérir des connaissances musicales de façon à ce qu'ils puissent également jouer d'autres formes de musique.

Je vous pose donc directement la question. Comment allez-vous juger cette décision? Par rapport à quelle norme va-t-on dire que votre décision de supprimer l'orchestre de la CBC, et de réduire les émissions de musique classique sur la Radio 2 de la CBC constitue un échec ou une réussite?

**M. Hubert T. Lacroix:** Vous parlez de deux choses différentes. Premièrement, il est impossible de juger—pour reprendre votre expression, monsieur—la suppression de l'orchestre de la radio de la CBC. Nous pouvons néanmoins montrer aux Canadiens, et leur faire entendre, ce que les priorités et les fonds qui étaient consacrés auparavant à cet orchestre vont faire pour la musique classique au Canada, en faisant entendre aux Canadiens d'autres orchestres symphoniques de ce pays. Voilà ce que nous allons faire.

Si je peux revenir sur certaines choses que j'ai dites il y a quelques minutes, ce qui importe pour nous c'est de faire de Radio 2 une vitrine extraordinaire pour tous les talents canadiens dans différents genres de musique.

Je ne saurais trop insister sur le fait que la musique classique ne va pas disparaître. Sur Radio 2, ce sera toujours la musique qui sera le plus jouée sur ce réseau mais elle devra partager les ondes avec d'autres genres de musique de façon à mieux refléter dans le paysage canadien les autres genres de musique. Voilà ce qui me paraît très important.

**M. Ed Fast:** N'auriez-vous pas pu atteindre le même objectif en créant un autre poste de radio pour ces autres types de musique? Nous avons à l'heure actuelle la Radio 2 de la CBC, qui offre principalement des émissions de musique classique et je crois que vous avez admis vous-même que le nombre de ces émissions va diminuer, du moins celles qui sont diffusées sur cette station de radio.

Premièrement, avez-vous envisagé d'autres solutions? Deuxièmement, avez-vous procédé à des consultations avant de prendre cette décision? Des représentants du milieu de la musique classique ont-ils été consultés à ce sujet?

•(1630)

**M. Hubert T. Lacroix:** Je sais que Richard veut faire un commentaire au sujet de Radio 2.

**M. Richard Stursberg:** Le changement de stratégie à l'égard de Radio 2 a fait en réalité l'objet d'études et de consultations pendant trois ans.

Je dois vous avouer que je suis relativement nouveau dans le monde de la radio. Ce secteur m'a été confié à la fin du mois de novembre de l'année dernière et j'ai suivi cette question de près—à l'époque où je m'occupais de télévision—et je l'ai ensuite examinée de façon très approfondie lorsqu'on m'a demandé de m'occuper également de la radio.

Je dois vous dire que c'est le changement de stratégie concernant la CBC qui a donné lieu aux consultations les plus vastes.

Je vais ajouter à cela un certain nombre de choses. Premièrement, il faut avoir accès à la musique classique. Comme le président l'a déclaré, Radio 2 va continuer à diffuser cette musique mais comme il l'a mentionné il y a un instant, nous allons également créer un poste qui sera uniquement consacré à la musique classique. Ce sera sur Internet et non pas sur les ondes.

Il est également intéressant de noter que, si l'on regarde les statistiques relatives aux émissions de radio en Amérique du Nord, on constate qu'environ 11 à 12 p. 100 de toutes les émissions radiophoniques sont écoutées maintenant sur Internet et que ce pourcentage varie bien sûr énormément selon la tranche d'âge

considérée. Si l'on examine les tranches d'âge les plus jeunes, on constate qu'elles écoutent davantage de musique par Internet que les personnes plus âgées, et que cette tendance s'accélère.

Je vous mentionnerais aussi autre chose : il y a un fait qui m'a beaucoup impressionné; c'est qu'au Canada nous publions près de 30 000 morceaux de musique chaque année, et que, sur ces 30 000 morceaux, il n'y en a que 240 qui sont diffusés par les stations commerciales. Il y a donc un vaste paysage musical que personne n'entend. Il est impossible de l'écouter. Il n'est pas offert et cela semble tout à fait regrettable.

Ce changement de stratégie n'a aucunement pour but de rabaisser la musique classique. Tout le monde comprend l'importance de la musique classique et le rôle essentiel qu'elle joue dans la tradition musicale canadienne. L'idée est plutôt d'offrir aux Canadiens toutes les autres musiques auxquelles ils ont si peu accès.

**Le président:** Merci. Nous allons maintenant passer à M. Scarpaleggia.

Il nous reste encore une heure entière. Il semble que les membres du comité posent des questions et quand il leur reste deux secondes, au lieu de poser une brève question, ils posent une longue question qui appelle une longue réponse. C'est ce qui nous amène à dépasser l'horaire.

Je vous invite donc à mieux structurer vos questions et vos réponses.

**M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.):** Je vais essayer de le faire, monsieur le président.

Je félicite M. Fast d'avoir posé toutes ces questions. Je signale en passant que M. Fast est un excellent pianiste et qu'il s'intéresse beaucoup à la tradition musicale, notamment.

J'ai remarqué que l'on avait changé la programmation de Radio 2. Je conduis beaucoup et nous en sommes arrivés à un point où si je cherche de la musique classique—je n'en écoute pas tant que ça mais lorsque j'en cherche, j'en suis arrivé au point où je me dis qu'il vaut peut-être mieux ne pas écouter Radio 2 parce qu'on ne sait jamais ce qu'on va entendre. J'ai de la musique de bar-salon le dimanche après-midi et ensuite, il y a du jazz ou autre chose.

C'est pourquoi je me demande si—dans la région de Montréal—il y a un autre poste de radio que je pourrais écouter et où je serais sûr d'entendre de la musique classique? À l'heure actuelle, je ne pense pas que je puisse en entendre autant qu'avant avec Radio 2 ni avec le même genre d'analyse détaillée. Je n'ai donc pas encore trouvé ce que je voulais.

Je me demandais si vous ne risquez pas, en élargissant trop le genre de musique diffusée—sur le plan de la commercialisation—que les gens disent...? Vous savez que les caractéristiques démographiques ou psychographiques—quel que soit le nom que vous voulez leur donner—des auditeurs qui écoutent les chanteurs-compositeurs ne sont pas les mêmes que celles de ceux qui écoutent le jazz, le blues ou la musique classique. Ne risquez-vous pas d'en arriver à un point où les auditeurs des grandes villes qui ont d'autres sources radio de musique classique vont tout simplement cesser d'écouter Radio 2, de sorte que vous allez voir vos cotes d'écoute diminuer? Ceux qui préfèrent la musique populaire vont tout simplement écouter les radios commerciales et vous reviendrez ici nous dire que votre auditoire ne représente plus que 1 p. 100. N'est-ce pas un risque sur le plan des parts de marché?

Deuxièmement, en sommes-nous arrivés à un point—pour revenir à la remarque qu'a fait M. Coderre au début, qui est que la CBC est une compagnie mais que ce n'est pas Protor and Gamble—où nous faisons trop de segmentation? Bien sûr, je pense au cas Claude Dubois. Je me rendais à Ottawa en voiture ce soir-là et j'écoutais l'émission à la radio, c'était excellent. Il y avait une partie de l'émission qui était réservée à M. Dubois et à certaines de ses chansons en français. Lorsque je suis arrivé à la Chambre des communes le lendemain et que j'ai entendu toutes ces plaintes, j'ai dit : « De quoi parlez-vous? J'ai écouté l'émission et elle était très équilibrée » mais à la télévision, ce n'était pas le cas.

J'aimerais avoir vos commentaires sur ces deux points.

• (1635)

**M. Hubert T. Lacroix:** Absolument. Encore une fois, monsieur le président, on aborde toutes sortes de sujets lorsqu'on pose des questions pendant quelques minutes. Je vais essayer de les aborder l'une après l'autre.

L'analyse approfondie que vous offre Radio 2 pour la musique classique—c'est ce que nous essayons de faire avec les autres genres de musique. Nous voudrions que tous les Canadiens puissent écouter, non seulement de la musique classique, mais aussi d'autres types de musique. Cela dit, vous savez que de 10 heures à 15 heures vous aurez tous les jours de la musique classique, comme vous pouvez en écouter à l'heure actuelle, les fins de semaine, les après-midi, le samedi après-midi consacré à l'opéra depuis des années et des années, et il y a une autre émission classique le dimanche après-midi. Vous savez donc où trouver de la musique classique. Je serais très déçu de vous voir choisir autre chose que la Radio 2 de la CBC parce qu'il n'y a pas de musique classique à l'heure où vous le souhaitez. J'aimerais que tous les Canadiens soient prêts à écouter autre chose et qu'ils puissent ainsi profiter de toute la musique canadienne qui est diffusée. Voilà pour la musique.

Parlons un instant de Claude Dubois. Oui, je pourrais vous expliquer le raisonnement derrière les décisions de programmation qu'il faut prendre pour passer de trois heures et 24 minutes d'enregistrement, ou à peu près, à 44 minutes pour l'émission. Je pourrais vous expliquer la décision qu'a prise Sylvain Lafrance de Radio-Canada de ne pas supprimer ce passage. En fin de compte, si vous prenez cette émission, Richard a écrit publiquement pour dire qu'effectivement, nous aurions pu faire mieux pour ce qui est de refléter...

**M. Francis Scarpaleggia:** Je ne veux pas passer trop de temps sur cet aspect. Je veux revenir à ma première question à laquelle vous n'avez pas complètement répondu. La profondeur de l'analyse dont fait l'objet la musique populaire et le jazz est extraordinaire sur la CBC. Ma question est la suivante : Est-ce que l'auditeur de musique classique dans les grands centres urbains qui ne peut pas écouter la radio entre 10 heures et 15 heures ce jour-là va se dire que, s'il veut entendre de la musique classique en continu sans utiliser son ordinateur—il veut l'écouter dans sa voiture ou sur la radio de sa cuisine—avez-vous pensé que cet auditeur qui réside dans un grand marché comme Toronto, Montréal ou Vancouver va tout simplement trouver un poste de radio privé qui diffuse de la musique classique, qu'il va le syntoniser et qu'il ne reviendra plus jamais sur Radio 2?

Ma dernière question est la suivante et je sais que cela fait beaucoup de questions mais je crois que M. Fast l'a déjà posée. Si vous aviez davantage de fonds—je comprends vos contraintes financières et je pense que vous devriez être mieux financé—seriez-vous prêt à créer un poste de radio distinct qui diffuserait davantage de musique populaire?

**M. Hubert T. Lacroix:** Permettez-moi de faire un commentaire avant que Richard et Sylvain n'interviennent pour compléter ma réponse.

Parlons argent pendant un instant. Ce n'est pas une simple question de dollars, parce que la question des dollars doit... Je reviens au protocole d'entente parce que c'est un aspect très important, comme l'a dit Mme Fry il y a quelques minutes. Le protocole d'entente est un élément central de notre avenir. Si le protocole décrivait, d'une façon générale, les services que CBC/Radio-Canada allaient offrir, et si nous calculions le coût de ces différents services, alors les priorités apparaîtraient et nous pourrions faire des choix. Il ne s'agit donc pas simplement d'agir ou de ne pas agir. Il faut que la CBC desservent tous les Canadiens.

Je sais que mes collègues veulent ajouter quelque chose. Donnons la parole à Richard pour qu'il nous parle de programmation pendant deux secondes.

**M. Richard Stursberg:** Premièrement, sur la question de savoir si nous pourrions mettre sur pied un autre réseau de radio FM, la réponse est probablement que non. Il est déjà très difficile d'obtenir à l'heure actuelle des permis de FM. Nous essayons d'obtenir une fréquence FM pour notre station AM de Vancouver parce qu'on l'entend à peine dans le grand Vancouver à l'heure actuelle. Nous avons constaté que c'était une tâche extrêmement compliquée et difficile. Nous espérons résoudre tout cela rapidement.

Je répondrais à votre question plus large, qu'une des choses qui est très frappante... Nous avons fait beaucoup d'études de marché au sujet de la nouvelle programmation de Radio 2. Une des choses que nous avons constatées lorsque nous avons examiné l'auditoire de Radio 2 est que cet auditoire était en train de vieillir. Le problème vient du fait que les gens disaient que les gens seraient éventuellement attirés par la CBC mais ce n'est pas ce qui est arrivé. Les gens qui étaient dans la cinquantaine n'écoutaient pas Radio 2. Les gens dans la quarantaine n'écoutaient pas Radio 2. Nous nous sommes dit que pour servir l'ensemble de la population, il fallait élargir la gamme des émissions.

Pour répondre à votre question, je dirais que j'ai la vive impression que cela va nous permettre de repositionner Radio 2 pour qu'elle desserve mieux la communauté musicale canadienne et que son auditoire augmentera davantage que si nous avions conservé la stratégie antérieure.

• (1640)

**M. Francis Scarpaleggia:** Je suis sûr que c'est ce que vous allez obtenir parce qu'il y aura différents types de musique et que vous allez en diffuser davantage.

**M. Richard Stursberg:** Oui, et ce serait une bonne chose; c'est pourquoi je ne m'inquiète pas trop de perdre une part d'auditoire, comme vous l'avez laissé entendre.

**Le président:** Y a-t-il une autre réponse?

[Français]

**M. Sylvain Lafrance (vice-président principal, Services français, Société Radio-Canada):** Puisque vous posez la question sur la radio de Montréal, je vais me permettre de répondre. La question d'un nouveau réseau de musique classique ou autre, par exemple, n'est pas un problème d'argent mais de fréquence. Je suis d'accord avec mon collègue: disposer de fréquences FM d'un bout à l'autre du pays n'est pas évident.

Je suis un *radio bum*; c'est pourquoi je saute sur l'occasion pour aborder le sujet. Je connais surtout le monde de la radio. Dans ce monde, le problème le plus important, compte tenu des tendances actuelles, est la perte de diversité musicale. C'est dramatique. On entend toujours les mêmes chansons, toujours aux mêmes endroits. On n'entend pas les nouveaux artistes de cultures différentes; on n'entend pas beaucoup non plus les artistes de la relève ou ceux des régions. Il y a un énorme problème de diversité musicale sur les ondes canadiennes.

C'est d'autant plus vrai à Montréal, en français, parce qu'il s'agit d'un milieu plus restreint. C'est donc un problème énorme qui est, jusqu'à un certain point, générationnel. Actuellement, les concurrents les plus importants des stations radiophoniques ne sont pas les autres stations: ce sont les iPod et autres bidules qui permettent d'écouter la musique qu'on aime. Aujourd'hui, dans le monde de la radio, il faut créer de la vraie diversité, de la vraie surprise, et faire découvrir au public tous les artistes canadiens de tous les genres et de toutes les origines. On ne pourra pas créer 60 stations représentant 60 genres différents. Il faut évoluer de sorte que notre radio soit vraiment une porte ouverte sur l'ensemble de la création canadienne. J'en suis absolument convaincu.

Pour répondre à votre question sur le marketing, je dirai que l'exemple d'Espace musique, au Québec, est pertinent. En effet, la chaîne a pris un essor considérable depuis qu'on a opté pour un format multigenre. Aujourd'hui, les auditeurs sont prêts à découvrir des genres musicaux qui ne les intéressaient pas auparavant. C'est ce que démontre l'expérience d'Espace musique.

[Traduction]

**Le président:** Personne n'a écouté ce que j'ai dit, parce que nous avons pris presque deux fois plus de temps que prévu.

**L'hon. Hedy Fry:** J'ai dit que nous vous donnerions une belle étoile dorée, monsieur le président, et vous l'aurez.

**Le président:** Nous avons toutefois obtenu, à mon avis, de bonnes réponses.

Je vais maintenant donner la parole à M. Chong. Essayez de respecter l'horaire. Il nous reste encore trois quarts d'heure mais je vous invite à poser de brèves questions.

Merci.

**L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC):** Merci, monsieur le président.

J'aimerais parler d'un certain nombre de choses aujourd'hui. J'aimerais tout d'abord faire des commentaires sur la décision qui touche Radio 2. Cette décision fait problème. Premièrement, vous êtes en train de perdre tous vos fidèles auditeurs. Lorsque j'ai appris cette décision, j'ai immédiatement pensé à la décision qu'avait prise Coke en 1985 de se débarrasser de son produit pour le remplacer par un produit nouveau. Oui, c'était à peu près le même et il contenait les mêmes ingrédients essentiels mais cela n'a pas marché. L'entreprise a dû faire marche arrière parce que beaucoup de gens s'identifiaient à ce produit et qu'elle avait perdu ses fidèles consommateurs à cause de cette décision. Je pense que c'est ce qui se passe en partie ici.

Si vous essayez de diffuser les nouvelles oeuvres et chansons que les artistes créent au Canada chaque année et que vous visez une catégorie d'âge plus jeune, alors logiquement vous devriez diffuser cette musique sur Internet avec de l'audio en continu plutôt que sur la bande FM. La bande FM attire probablement une population plus âgée et non pas celle des jeunes qui est beaucoup plus susceptible elle d'utiliser Internet en continu. De ce deuxième point de vue, cette décision est indéfendable.

Il y a aussi le fait que, si vous voulez diffuser une musique plus diversifiée, vous devriez avoir un troisième poste sur la bande FM. S'il n'y a pas de place, que les gouvernements et les agences fassent de la place pour une nouvelle station de radio. Tous les autres radiodiffuseurs publics en Europe ont plusieurs stations. Ils n'en ont pas qu'une ou deux.

Nous manquons de vision ici. Nous finissons par prendre des demi-mesures et je crois que c'est le plus grave problème que connaît votre société. Peu à peu, elle a perdu toute influence et elle intéresse de moins en moins la population. Je ne vous le reproche pas mais je vous dis que c'est la réalité. Je pense que cela s'explique en partie par un manque de financement et en partie parce que des décisions de programmation comme celles-ci éloignent vos auditeurs. Pour diversifier votre programmation, vous éloignez vos auditeurs fidèles et vous vous placez dans une situation encore plus faible que celle dans laquelle vous vous trouvez.

Voilà les remarques que je voulais faire au sujet de la décision concernant Radio 2.

• (1645)

**M. Hubert T. Lacroix:** Oui, je constate que vous avez exprimé votre point de vue. Avez-vous une question à me poser, monsieur?

**L'hon. Michael Chong:** Ma question est la suivante : Pourriez-vous dire au comité, ce que vous n'avez pas encore fait, quels sont vos plans pour étendre la couverture radio dans le sud-ouest de l'Ontario, dans le centre-sud de l'Ontario. Quels sont les plans ou les propositions que la CBC a élaborés pour que Radio One puisse être capté dans le marché du sud-ouest de l'Ontario?

**M. Hubert T. Lacroix:** C'est un aspect qui fait partie de notre plan et vous pensez peut-être à Hamilton.

**L'hon. Michael Chong:** Kitchener-Waterloo, Hamilton, Barrie.

**M. Hubert T. Lacroix:** Nous savons qu'il y a un problème de couverture radio. C'était la réponse que j'ai fournie à Mme Fry. Nous avons proposé un plan qui est mentionné dans le protocole, et qui vise à étendre la portée des services radio parce que—vous avez absolument raison—il y a des collectivités très importantes au Canada qui ne reçoivent pas Radio One, qui ne captent pas nos signaux. Cela fait partie du plan 25 plus 25 auquel vous avez fait référence dans votre rapport, et cet aspect n'était pas relié à des crédits particuliers dans la recommandation. Mais si le gouvernement estimait qu'il s'agissait là d'un service important dont il voudrait que nous nous occupions dans le cadre d'un protocole d'entente, alors évidemment nous en ferions une priorité.

**L'hon. Michael Chong:** Avez-vous obtenu le financement pour le plan 25 plus 25?

**M. Hubert T. Lacroix:** Non, et rien ne semble indiquer que nous l'obtiendrons. C'était une des recommandations qui n'était pas reliée à une demande de financement et qui figurait dans le rapport sur lequel le comité a tant travaillé.

**L'hon. Michael Chong:** Dans quelle mesure pensez-vous que la décision que vous avez prise à l'égard de Radio 2, le poste de musique classique, est liée au fait que vous n'avez pas les moyens ou la capacité de créer un troisième poste FM qui présenterait les nouveaux types de musique, la nouvelle musique qui est créée actuellement?

**M. Hubert T. Lacroix:** Si nous examinons la décision concernant Radio 2 et les services que nous offrons à l'heure actuelle, ainsi que les limites à respecter et les crédits dont nous disposons, nous pensons que le mieux est d'offrir la musique canadienne à laquelle Richard faisait référence de la même façon que nous l'avons fait avec ce dont Sylvain parlait il y a quelques instants, à savoir *Espace Musique*. Nous pensons que la meilleure façon de donner accès aux Canadiens à de nouveaux types de musique sans toucher... Et je respecte tout à fait l'amour et la passion pour la musique classique de ces fidèles admirateurs. Ils ont fait entendre leur voix. Je sais qu'ils existent. Ils sont déçus et nous essayons de leur dire qu'ils doivent partager les ondes avec d'autres auditoires. Nous allons leur en donner plus en leur offrant des services différents. C'est ce que nous essayons de faire avec Radio 2.

**L'hon. Michael Chong:** Puis-je reformuler ma question?

**Le président:** Non, votre temps de parole est écoulé.

Monsieur Siksay.

**M. Bill Siksay:** Merci, monsieur le président.

J'ai un peu de mal à comprendre l'effet des changements intervenus sur Radio 2. Avez-vous des chiffres sur les cotes d'écoute depuis l'introduction de ces changements à Radio 2 et pouvez-vous nous dire, avec précision, ce qu'il en est?

**M. Richard Stursberg:** Tout d'abord, sur la question de savoir comment se comporte notre auditoire de base, les services anglais ont obtenu cette année, et les derniers résultats le confirment, les meilleurs résultats pour Radio One que nous n'avons jamais eu...

**M. Bill Siksay:** Je sais que vous obtenez d'excellents résultats avec Radio One mais la question concerne Radio 2.

**M. Richard Stursberg:** Radio One et 2 ensemble—je vous dirais simplement ceci : Cela fait des années que la télévision n'avait pas enregistré une cote d'écoute aussi forte. Pour la première fois, elle a battu Global. Maintenant...

• (1650)

**M. Bill Siksay:** La question porte sur Radio 2, monsieur Stursberg.

**M. Richard Stursberg:** Vous permettez? Pour ce qui est de Radio 2, nous n'avons pas encore constaté de perte d'auditoire. Je ne pense pas que nous allons en subir une.

**M. Bill Siksay:** Même à Vancouver?

**M. Richard Stursberg:** Non, pas encore, et...

**M. Bill Siksay:** Ce n'est pas ce que m'ont dit des responsables de Radio 2 à Vancouver.

**M. Richard Stursberg:** Il n'y a pas eu de perte d'auditoire à Radio 2. En fait, nous ne saurons pas vraiment ce qui se passe avant le début de l'année prochaine, parce que nous allons relancer un bon nombre d'émissions en septembre et que nous allons ensuite faire la promotion de la nouvelle Radio 2. Nous verrons alors comment les auditeurs réagissent et nous aurons une meilleure idée de la situation lorsque les chiffres sortiront en janvier.

**M. Bill Siksay:** Excusez-moi, quand est-ce que ces changements ont été introduits sur Radio 2?

**M. Richard Stursberg:** Les grands changements ne commenceront pas avant septembre.

**M. Bill Siksay:** Mais ils ont déjà commencé.

**M. Richard Stursberg:** Oui, nous avons déjà apporté des changements mineurs ces derniers temps.

**M. Bill Siksay:** Et vous n'avez pas fait d'enquête sur les cotes d'écoute pour savoir quel a été l'effet de ces changements sur votre...

**M. Richard Stursberg:** Ce n'est pas nous qui nous occupons des cotes d'écoute. C'est BBM, et bien évidemment, nous étudions les résultats très soigneusement mais jusqu'ici nous n'avons pas constaté de perte d'auditoire.

**M. Bill Siksay:** Très bien. Je m'intéresse également à l'idée—et M. Chong en a parlé—que vous voulez mettre une chaîne de musique classique sur Internet et encourager les gens à écouter leur musique classique de cette façon. Il me semble que, lorsque vous avez des auditeurs fidèles qui sont habitués à recevoir ce service à la radio—il est vrai qu'ils sont peut-être un peu plus âgés que les autres—pourquoi pensez-vous que ce devrait être à eux d'apprendre la nouvelle technologie? Les jeunes auditeurs que vous essayez peut-être d'attirer et qui connaissent peut-être mieux cette technologie, pourquoi ne pas leur demander à eux de rechercher ce contenu sur l'Internet?

**M. Hubert T. Lacroix:** Nous recevons, comme tout le monde dans cette salle le sait fort bien, environ 1 milliard de dollars du gouvernement. Nous pensons que la meilleure façon de veiller à ce que Radio 2 dessert tous les Canadiens qui financent finalement ces services est d'offrir à nos auditeurs autre chose qu'un seul genre de musique. C'est la raison des changements que nous essayons d'apporter à Radio 2.

Nous n'essayons pas de supprimer la musique classique. Nous la respectons trop pour le faire. En septembre, vous verrez le nouvel horaire, les nouvelles émissions, le nouveau présentateur.

Monsieur Siksay, vous avez tout à fait raison et je crois que M. Fast l'a également mentionné : lorsqu'on écoute Radio 2, c'est toute une expérience; les gens vous prennent par la main et vous font comprendre ce que vous écoutez. Nous essayons de multiplier cette expérience par trois, quatre, cinq et six et d'ouvrir les ondes à un plus grand nombre de Canadiens pour qu'ils puissent eux aussi profiter de différents genres de musique. C'est ce que nous essayons de faire avec Radio 2.

**M. Bill Siksay:** Pour ce qui est du mandat de la CBC, il y a bien sûr un aspect qui vous demande de protéger, d'enrichir, de renforcer la culture au Canada. Au cours de toutes ces années, la CBC a assumé un rôle de leader en matière de musique classique. Maintenant, avec tous ces changements, il y a beaucoup de gens qui pensent que vous avez tout à fait renoncé au volet musique classique de votre mandat. C'est un domaine dans lequel la CBC a pris des initiatives et joué un rôle de leader pendant des années et maintenant, elle renonce à cet engagement—et j'ai énuméré les façons dont elle le faisait au début.

Cela ne revient-il pas en fait à renoncer à votre engagement ou à votre mandat qui consiste à protéger et à enrichir la culture au Canada lorsque vous abandonnez les longues traditions établies par la CBC en matière de musique classique?

**M. Hubert T. Lacroix:** Excusez-moi, mais je ne souscris pas à ce commentaire. Nous pensons qu'au contraire, en élargissant ce service, nous allons montrer aux Canadiens, tout en respectant notre mandat, que nous pouvons leur offrir un meilleur service en modifiant le format de Radio 2. Nous n'abandonnons pas la musique classique. Elle sera encore la principale musique que vous entendrez sur les ondes de Radio 2.

**M. Bill Siksay:** Avez-vous envisagé d'autres solutions que de démanteler l'orchestre de la Radio CBC?

**Le président:** Soyez très bref, monsieur Siksay.

**M. Bill Siksay:** C'est une question relativement précise, monsieur le président.

Avez-vous envisagé d'autres solutions que celle de démanteler carrément l'orchestre de la Radio CBC—comme trouver un autre lieu d'accueil, un autre commanditaire, ou vendre certains éléments? Avez-vous envisagé ces possibilités?

**M. Hubert T. Lacroix:** Richard.

**M. Richard Stursberg:** Je crois qu'il ne faut pas oublier ce qu'était exactement l'orchestre de la Radio CBC. L'orchestre de la Radio CBC n'est pas un orchestre comme l'Orchestre symphonique de Vancouver, dont les musiciens sont des employés à temps plein. Ce n'est pas un orchestre comme celui-là. Cet orchestre réunissait de façon occasionnelle différents musiciens qui donnaient un concert et nous les payons pour le faire.

Je ne voudrais pas que les gens aient l'impression que nous avons mis fin à une entreprise qui a complètement disparu maintenant. La plupart de ces musiciens continuent à jouer; ils jouent pour différents orchestres dans la région de Vancouver. Voilà la situation.

Comme nous l'avons dit plus tôt, la question de l'orchestre de la CBC à Vancouver était une question d'argent. Comme l'a dit le président, pour le prix d'un enregistrement d'un concert de l'orchestre de la Radio CBC à Vancouver, nous pouvons en obtenir trois en ayant recours aux services d'autres orchestres, étant donné qu'il existe près de 46 orchestres symphoniques au Canada.

Cela nous a paru être la chose à faire, pour des questions d'équité, d'économie et de bon sens.

Je dirais qu'il y a une raison si tous les orchestres de la radio de ce genre en Amérique du Nord, qui étaient très nombreux, ont été dispersés. C'était le dernier qui restait en Amérique du Nord.

•(1655)

**M. Bill Siksay:** Il y en a encore beaucoup en Europe.

**Le président:** Merci. Votre temps de parole est écoulé.

Nous allons maintenant passer à M. Coderre. Je vais vous donner un petit peu plus de temps parce qu'il y a des intervenants qui en ont utilisé beaucoup plus.

[Français]

**L'hon. Denis Coderre:** C'est gentil, monsieur le président. Les Canadiens français et les Québécois, dont je suis, sont très heureux de ce rééquilibrage.

Un allié, un ami, un collègue à nous, M. Don Bell, député de la circonscription de North Vancouver, joint sa voix à celle de tout le monde ici pour dire que je ne considère pas le CBC Vancouver Orchestra comme un simple orchestre de salon qui se réunit de temps en temps. Je pense que c'est un orchestre important. Il y a un sentiment d'appartenance et une fidélité à son endroit, et il serait important de penser à le rétablir. On devrait penser de cette façon chaque fois. Heureusement que les téléspectateurs ont empêché que *Le Jour du Seigneur* disparaisse. Il y a une question d'appartenance et de fidélité. Il est important, tant pour un poste de radio que pour un orchestre, d'autant plus que c'est le dernier, de prendre en considération que vous ne représentez pas une compagnie. Vous représentez une institution qui offre un service public. Je peux comprendre la diversité et la multiplicité des genres, mais je pense qu'il faut aussi faire preuve d'un certain équilibre et d'une certaine retenue dans certaines décisions, à cause de la symbolique et de la représentativité de cet organisme. Permettez-moi d'être en désaccord avec vous. Comme plusieurs personnes au Canada, je vous demanderais respectueusement de revoir cette décision.

Je veux revenir à la question des services publics. J'aimerais entendre M. Lafrance de temps en temps. Vous avez dit plus tôt que CBC Radio 2 est un service public et que vous voulez vous assurer que tout le monde peut l'avoir. J'aimerais que Radio-Canada ait le même réflexe. Parfois, les Canadiens français, les Acadiens ou les gens de l'extérieur n'ont pas le même service. *La Soirée du hockey* en est un très bon exemple. En ce qui concerne *CBC's Hockey night in Canada*, il n'y a aucun problème, on peut voir cette émission partout. Par contre, en ce qui a trait à *La Soirée du hockey*, tout le monde en région ne peut pas se payer le câble.

Comment prenez-vous les décisions? Étudiez-vous les cotes d'écoute? Je sais que vous n'avez pas les mêmes méthodes de financement du côté des sports, parce que vous avez un fonds consolidé par rapport à un fonds dédié. Cela ne vous chicote-t-il pas parfois, monsieur Lafrance ou monsieur Lacroix? On est des fêrus de sports. Je ne pense pas seulement à *La Soirée du hockey*. J'ai parfois l'impression que CBC et Radio-Canada, c'est deux poids, deux mesures. J'ai le sentiment d'être un citoyen de deuxième ordre.

**M. Hubert T. Lacroix:** Monsieur Coderre, j'espère que vous n'avez pas vraiment ce sentiment. Moi aussi, je suis francophone. Moi aussi, j'ai été déçu de perdre *La Soirée du hockey* à l'antenne de Radio-Canada. Tout comme vous, j'étais habitué à René Lecavalier et à Richard Garneau. Lorsque j'étais enfant, ces voix ont marqué mon quotidien. Cependant, il faut bien comprendre que ce n'est pas parce que Radio-Canada ne voulait pas télédiffuser *La Soirée du hockey*. Dans le cadre d'un concours où les gens du hockey ont décidé de mettre sur pied un encan, on n'a jamais eu la chance de faire une offre pour rapatrier à Radio-Canada *La Soirée du hockey*. On l'a perdue dans le cadre d'une enchère qui a été gagnée par RDS. Ce n'est pas parce qu'on ne voulait pas la conserver à Radio-Canada.

•(1700)

**L'hon. Denis Coderre:** Seriez-vous prêt à la récupérer?

**M. Hubert T. Lacroix:** Je crois qu'ils ont signé un contrat de cinq ou six ans. On ne peut rien faire dans ce cas. Quand le contrat sera rouvert, on verra s'il fait partie de nos priorités de ramener *La Soirée du hockey* à notre antenne.

**L'hon. Denis Coderre:** Monsieur Lacroix, regardez-vous Radio-Canada?

**M. Hubert T. Lacroix:** Certainement, monsieur.

**L'hon. Denis Coderre:** Quand vous voyez un artiste anglophone, changez-vous de poste?

**M. Hubert T. Lacroix:** C'est toujours la question importante qui revient dans le cadre des commentaires qu'on a faits sur le gala. Je suis un francophone...

**L'hon. Denis Coderre:** Je vous arrête tout de suite. Je ne parlerai pas du gala parce que le 27 mai, vous témoignerez au Comité permanent des langues officielles, comité auquel je siège. Des décisions ont été prises.

En général, lorsque vous regardez la télévision de Radio-Canada et que vous voyez une ou un artiste anglophone, changez-vous de poste?

**M. Hubert T. Lacroix:** Si vous me posez la question à moi en tant qu'individu, la réponse est probablement non. Cela dépend également de la personne qui est à l'écran et si le sujet m'intéresse.

**L'hon. Denis Coderre:** Ça peut être « plate » dans les deux langues; on s'entend là-dessus.

**M. Hubert T. Lacroix:** Exactement.

**L'hon. Denis Coderre:** Croyez-vous qu'une télévision généraliste comprend un service d'information?

**M. Hubert T. Lacroix:** Prenez l'exemple de Radio-Canada: le service d'information y est très important.

**L'hon. Denis Coderre:** Quelle est votre réaction face à la situation de TQS? Évidemment, il va y avoir à un moment donné des discussions en profondeur sur l'avenir de la télévision généraliste. On sait qu'il va falloir s'adapter aux services spécialisés. Dieu merci, on doit investir et continuer d'appuyer Radio-Canada et CBC. Il y a aussi la question des redevances, des revenus des cablodistributeurs. TVA va insister sur le fait que la Société Radio-Canada est subventionnée. Je pense que vous devriez profiter de cette tribune, monsieur Lacroix, pour nous donner votre point de vue sur la question.

**M. Hubert T. Lacroix:** Sur laquelle exactement?

**L'hon. Denis Coderre:** Sur la télévision généraliste, les revenus et tout ça.

**M. Hubert T. Lacroix:** Excusez-moi, monsieur Coderre, mais votre question vise-t-elle à savoir si d'après moi, nos revenus sont un facteur important dans le contexte d'une télévision généraliste?

**L'hon. Denis Coderre:** Je veux entendre votre point de vue. Vous avez dit plus tôt qu'une télévision généraliste devait comprendre un service d'information. J'aimerais aussi savoir ce que vous pensez de l'avenir de la télévision généraliste compte tenu de ce qui se passe relativement au CRTC. Celui-ci est autonome, mais si la ministre fait bien son travail, elle va réussir à casser des décisions. Pour notre part, nous pensons qu'il est possible de définir une orientation sans attendre le CRTC.

**M. Hubert T. Lacroix:** Une télévision généraliste comme la nôtre est continuellement sous pression sur le plan économique. Nos chiffres concernant nos revenus vont d'ailleurs être disponibles bientôt. Les revenus de publicité accusent une baisse d'environ 7 ou 8 p. 100. Notre assiette de revenus diminue, nous faisons face à des enjeux difficiles.

Vous me parliez plus tôt de TQS. Je ne suis pas au courant du modèle d'affaires que les gens de TQS veulent tenter de bâtir. Comme vous, j'ai lu les nouvelles et j'ai vu ce qu'ils faisaient. Je comprends les réalités économiques du modèle avec lequel ils sont aux prises.

Je ne sais pas si Sylvain veut ajouter quelque chose sur la télévision généraliste.

**M. Sylvain Lafrance:** En termes de politique publique, une question fondamentale va s'imposer au cours des 10 ou 20 prochaines années, autant à nous qu'à vous. Il s'agit du financement des aspects de la télévision qui représentent une *market failure*, c'est-à-dire ceux que le marché ne pourra pas soutenir.

Je vais prendre l'exemple du Québec parce que c'est un plus petit marché et qu'il nous permet de voir aujourd'hui ce qui va se produire dans l'ensemble du Canada dans cinq ou dix ans. Actuellement, les chaînes de télévision généralistes sont celles qui génèrent les grandes dramatiques, appelées les séries lourdes, et qui ont des stations régionales ainsi que des services de nouvelles. Or, elles perdent toutes des revenus. Elles voient leurs revenus fondre alors que les chaînes spécialisées voient les leurs augmenter. Si personne ne bouge, les stations régionales, les services de nouvelles et les grandes dramatiques vont perdre de l'importance.

La nouvelle concernant TQS n'a fait que confirmer la chose. Il y a longtemps que nous l'avions prévue. Les chaînes de télévision généralistes sont celles qui créent les nouvelles, les nouvelles

régionales plus particulièrement, et les grandes dramatiques. Si les sources de financement ne sont pas rééquilibrées maintenant, l'ensemble de notre système risque d'être affaibli à long terme.

En fait, les services public et privé font face au même problème, c'est-à-dire la diminution des revenus. Ça nous affecte aussi. On se dirige en effet, au Québec, vers une baisse, voire une disparition des séries lourdes, une réduction des services d'information et vers des difficultés dans les stations régionales. C'est vraiment un problème majeur pour l'industrie de la télévision.

**L'hon. Denis Coderre:** Avez-vous...

[Traduction]

**Le président:** Très bien. Je crois que nous avons assez bien équilibré les choses.

**L'hon. Denis Coderre:** Nous les avons équilibrées?

**Le président:** Oui, monsieur.

**L'hon. Denis Coderre:** Très bien. Merci.

**Le président:** Nous allons maintenant donner la parole à M. Del Mastro.

**M. Dean Del Mastro (Peterborough, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci, messieurs, d'être venus aujourd'hui. J'ai bien aimé vous entendre parler de votre vision de la CBC, de l'avenir.

J'aimerais poser quelques questions. Il y a un de mes collègues qui a fait allusion à l'une d'entre elles et j'aimerais y revenir brièvement.

En mars, les journaux ont publié des commentaires au sujet des dépenses des anciens membres de la haute direction de CBC/Radio-Canada. Il y avait eu une demande d'accès à l'information. Bien évidemment, nous devons rendre des comptes aux contribuables et je me demande si vous pouviez nous parler des politiques de la société lorsqu'il s'agit d'utiliser l'argent des contribuables pour vos dépenses. Je sais qu'un porte-parole de la CBC a défendu les dépenses en question. Je voulais simplement vous donner la possibilité d'en parler un peu plus.

● (1705)

**M. Hubert T. Lacroix:** Merci, monsieur.

Nous avons des politiques pour ce qui est des frais de déplacement. Nous avons des politiques au sujet du remboursement de ces frais et de l'utilisation de la classe affaires.

Je disais à Mme Mourani, il y a un instant, que, dans le cadre de nos processus habituels, nous étions en train de réviser ces politiques — en fait, nous le faisons en ce moment, parce que notre calendrier le prévoit. Nous sommes très conscients du fait que nous utilisons et dépensons l'argent des contribuables et nous respectons tout à fait cet aspect. Nous ferons preuve d'une grande transparence, monsieur, avec les décisions que nous prendrons dans ce domaine.

**M. Dean Del Mastro:** Je vous en félicite.

Il y a à l'heure actuelle un débat très controversé devant le CRTC au sujet des tarifs de distribution. Je pense que vous le connaissez bien. J'ai entendu les deux côtés de la question. Je crains que les redevances relatives aux tarifs de distribution soient répercutées sur les consommateurs de la câblodiffusion et de la télévision par satellite. La CBC a-t-elle adopté une position sur la question des tarifs de distribution? Si c'est le cas, quelle est-elle?

**M. Hubert T. Lacroix:** Absolument. Je vais demander à M. Stursberg de vous répondre, étant donné que cela fait 25 ans qu'il travaille dans ce secteur.



**M. Richard Stursberg:** Je m'occupais auparavant de câblodiffusion et de télévision par satellite.

Je pense que ce que Sylvain vous a dit pour décrire la situation au sujet du marché québécois et le caractère central que jouent les diffuseurs conventionnels est tout à fait exact et il l'a exprimé de façon très jolie en disant : « c'est un peu comme le canari dans les puits de mine ».

Ce qui se passe dans le marché de Montréal est un peu ce qui commence à se passer dans le Canada anglais. La question qui se pose à nous à l'heure actuelle est que, si nous voulons préserver—et c'est exactement la même chose en anglais—de bons services de nouvelles, de bons services de nouvelles régionales, des émissions dramatiques canadiennes, ce qui est très coûteux, il faut toujours que les radiodiffuseurs conventionnels le fassent.

Ces derniers se retrouvent dans une situation très bizarre—par « ces derniers » je veux dire nous, CTV et Global—parce que les chaînes spécialisées, qu'il s'agisse de TSN ou d'autres, ont accès à deux formes de revenus. La première vient des compagnies de câblodistribution et de satellite, qui leur versent des redevances et la deuxième, ce sont les revenus de publicité. Nous disons que, s'il est important pour l'ensemble de ce secteur que nous continuions à produire des émissions dramatiques, des émissions de nouvelles et des émissions régionales, notamment, alors il faudrait que tout le monde ait accès aux mêmes sources de revenus.

Nous avons donc dit à la commission qu'elle devrait effectivement informer les entreprises de câblodiffusion qu'elles devraient verser des redevances aux télédiffuseurs conventionnels. Mais nous avons dit que ces redevances devaient être reliées à des engagements en matière de programmation. Il faut qu'elles soient reliées à des émissions produites par ces entreprises et non pas tout simplement versées dans leur budget pour améliorer leur rentabilité.

Nous savons que beaucoup de gens ont demandé si un tel système aurait pour effet d'augmenter les tarifs de base du câble, ce qui nous a amené à ajouter une autre chose très importante. À l'heure actuelle le service de base, si vous vivez à Toronto, comprend plus de 60 chaînes. C'est un service de base considérable auquel les entreprises de câblodiffusion continuent d'ajouter des chaînes. Nous avons dit pourquoi ne pas simplifier les choses? Offrons un service de base très restreint qui comprendrait uniquement les principales chaînes canadiennes.

À l'heure actuelle, il est drôle de constater—et c'est un peu paradoxal—que, si vous voulez acheter le service de câble de base, vous êtes pratiquement obligé d'acheter des chaînes américaines.

C'est pourquoi nous avons dit réduisons le service de base et ensuite, les gens pourront choisir les chaînes qu'ils souhaitent avoir. De cette façon, si l'on faisait passer ce service de 60 à 12 ou 10 chaînes, on peut imaginer que le prix du service de base diminuerait énormément et que les consommateurs auraient une grande liberté pour choisir les chaînes qu'ils souhaitent recevoir et pour mieux contrôler leur propre facture de service de câble. Voilà quelle est notre proposition.

**M. Dean Del Mastro:** Est-ce que les entreprises de câblodiffusion paient à l'heure actuelle des redevances pour les services reçus de la part des réseaux de télédiffusion américains ou leurs sociétés affiliées?

**M. Richard Stursberg:** Non. Ils paient des redevances aux chaînes de câble américaines. Par exemple, la Arts and Entertainment Channel recevrait une redevance de la part de l'entreprise de câblodiffusion pour que celle-ci puisse la diffuser; il en va de même pour le Golf Channel, ou Speedvision, la chaîne spécialisée en

course de voitures. Toutes ces chaînes recevraient des redevances de la part des entreprises canadiennes de câblodiffusion.

● (1710)

**M. Dean Del Mastro:** Mon temps de parole est-il épuisé?

**Le président:** Soyez très bref.

**M. Dean Del Mastro:** Une question très brève?

**Le président:** Une question très brève et une réponse très brève.

**M. Dean Del Mastro:** Parfait, monsieur le président.

Je crains que dans ce cas les consommateurs considèrent cette redevance comme une taxe. Que diriez-vous à ces consommateurs? Si vous réduisez le service de base, ils vont devoir payer davantage pour conserver toutes les chaînes qu'ils reçoivent actuellement.

Que leur diriez-vous? Que vont-ils obtenir en échange de ces frais supplémentaires?

**M. Richard Stursberg:** Je leur dirais deux choses. Premièrement, si c'est une taxe, vous la payez déjà, vous la payez pour TSN et pour Showcase et pour toutes les autres chaînes. Cela ne change donc rien.

Je pense que si notre proposition était adoptée, les consommateurs auraient non seulement accès à un service de base beaucoup moins coûteux mais ils continueraient à recevoir des émissions dramatiques canadiennes, des nouvelles et des services régionaux canadiens qui pourraient être améliorés, idéalement qui devraient être améliorés.

En plus, comme je le disais plus tôt, ils pourraient choisir uniquement les chaînes qui les intéressent. À l'heure actuelle, il faut acheter les chaînes par bouquet. Si vous dites : « Je veux uniquement la chaîne de télévision Home and Garden », on vous répond : « Non, il faut prendre aussi la chaîne canine. » Vous leur dites : « Eh bien, je ne veux pas avoir la chaîne canine ». Avec notre proposition, le consommateur pourrait dire : « Je vais uniquement prendre la chaîne de jardinage; je ne prendrai pas la chaîne canine. » La facture totale devrait donc diminuer, parce que maintenant le consommateur n'achèterait que les choses qu'il veut vraiment regarder. En fait, la plupart des gens ne regardent pas plus de 15 chaînes.

**M. Dean Del Mastro:** Merci.

**Le président:** Merci pour cette précision.

Madame Fry.

**L'hon. Hedy Fry:** Je vous remercie.

Je voulais simplement faire un bref commentaire...

**Le président:** Excusez-moi de vous interrompre. Vous avez le temps de poser une bonne question. Nous avons deux ou trois minutes pour chaque intervenant pour ce tour.

**L'hon. Hedy Fry:** Parfait. Je vais faire un bref commentaire et je poserai ensuite ma question.

Mon commentaire porte sur l'idée de la musique classique. J'estime que la musique classique est un élément important de notre patrimoine, j'adore l'opéra, etc., je pense également que la musique classique peut être de la musique classique chinoise, de la musique classique indienne. Lorsque nous parlons de musique classique, parlons-nous uniquement de la musique classique occidentale? Si nous pouvions avoir une chaîne de musique classique qui tiendrait compte des caractéristiques démographiques du Canada—de ses nouvelles caractéristiques démographiques et de la musique classique correspondante—est-ce que cela serait très coûteux?

Et je vais vous demander quelque chose—pour changer complètement la conversation—au sujet du numérique. Comme vous le savez fort bien, il est très difficile à l'heure actuelle de voir des émissions dramatiques et des films canadiens et de les distribuer dans l'ensemble du pays. La situation de la distribution des films canadiens est très mauvaise.

Pensez-vous que la CBC pourrait un jour jouer le rôle de distributeur canadien comme le fait la BBC? Si c'est le cas, que vous faudrait-il? Seriez-vous alors obligé de passer au numérique ou aux plates-formes numériques et qu'est-ce que cela coûterait?

**M. Hubert T. Lacroix:** Richard—qui travaille effectivement dans l'industrie cinématographique—peut répondre à cette question et nous parlerons ensuite des coûts.

**M. Richard Stursberg:** J'ai déjà dirigé Téléfilm de sorte que je connais pas mal de choses au sujet de l'industrie cinématographique. Ce que vous dites est tout à fait exact, la situation de la distribution des longs métrages au Canada est très grave. C'est tout à fait vrai, en particulier au Canada anglais. Au Canada français, la situation est bien meilleure.

Nous avons en fait proposé un modèle à l'industrie dans lequel la CBC appuierait beaucoup plus l'industrie cinématographique. Le problème auquel nous faisons face est que les longs métrages sont diffusés d'abord dans les cinémas, ensuite sous forme de DVD, ils vont après dans les réseaux payants et ensuite seulement, ils peuvent être diffusés par les télédiffuseurs. Lorsque nous recevons un film, c'est la plupart du temps près de deux ou trois ans après sa sortie initiale et lorsque les films canadiens n'enregistrent pas beaucoup d'entrées au départ, les gens les ont oubliés après trois ans.

**L'hon. Hedy Fry:** Excusez-moi. Regardez le modèle de la BBC.

**M. Richard Stursberg:** Je sais. Je vais y venir.

Nous avons donc expliqué que nous serions très heureux de faire la promotion du lancement des longs métrages mais qu'ensuite les longs métrages iraient d'abord dans les cinémas, ensuite sur les DVD, et que par la suite nous obtiendrions le film le même jour et à la même date que la télévision payante. Nous pensons que cela ne nuirait nullement aux exploitants de télévision payante—parce qu'au Canada anglais, ces exploitants vendent surtout des films américains—mais cela pourrait renforcer considérablement l'industrie cinématographique canadienne.

Nous avons eu des conversations avec les exploitants de programmes de télévision payants; nous avons eu des conversations avec les producteurs de films canadiens; nous serions ravis d'aller dans cette direction mais jusqu'ici nous n'avons pas réussi à convaincre les exploitants de télévision payante à accepter ce changement.

• (1715)

**L'hon. Hedy Fry:** Et les plates-formes comme les iPod, etc.?

**M. Richard Stursberg:** Je pense que vous avez raison mais pour les longs métrages, c'est encore la projection sur grand écran qui est la plus demandée.

**Le président:** Monsieur Malo.

[Français]

**M. Luc Malo:** Merci, monsieur le président.

Merci d'être parmi nous aujourd'hui.

J'aimerais revenir sur les redevances que vous réclamez des câblodistributeurs pour les télé généralistes. Monsieur Lafrance, dans votre commentaire de tout à l'heure, vous parliez de rééquilibrage des sources de revenu. Dans ma tête, cela veut dire qu'on prend les

revenus existants et qu'on les redistribue différemment. Pour sa part, M. Strusberg disait plutôt qu'on allait demander un montant supplémentaire pour les services de télévision publique. Or, comme c'est le câblodistributeur qui fera la redistribution des services à ses abonnés, je voudrais savoir combien cette opération coûtera de plus à l'abonné?

**M. Sylvain Lafrance:** J'ai la même réponse à donner à votre question. On a tous la même position. On parle de deux choses. D'une part, il faut rééquilibrer les choses entre les diffuseurs, spécialisés ou généralistes. Nous pensons, nous aussi, que ce n'est pas le consommateur qui doit absorber les coûts. Dans notre proposition, ce n'est pas le consommateur qui absorbe les coûts. On dit qu'il faut qu'il y ait un service minimal de base et qu'il faut créer un plus grand libre choix pour le consommateur, ce qui fera que le coût global pour le consommateur demeurera bas et qu'il se produira un rééquilibrage entre ceux qui doivent recevoir les redevances.

**M. Luc Malo:** N'est-il pas utopique de penser qu'au bout du compte, ce ne sont pas les abonnés, les citoyens qui paieront plus cher?

**M. Sylvain Lafrance:** Je reçois chez moi environ 80 ou 90 chaînes de télévision. Si on me demandait de choisir, honnêtement, je ne sais pas si j'en recevrais autant. Peut-être que mon coût pourrait diminuer. La plupart des Canadiens pensent d'ailleurs qu'ils paient probablement pour TVA, TQS, CTV ou d'autres chaînes, alors qu'ils ne paient pas pour cela. Pourtant, les chaînes généralistes génèrent encore la grande majorité de l'écoute télévisuelle au pays.

**M. Luc Malo:** Combien de revenus additionnels cela représente-t-il pour la SRC ou la CBC?

**M. Sylvain Lafrance:** Nous n'avons pas proposé de revenu particulier. On n'a jamais précisé de montant. On a dit que le jour où le principe de la redevance serait reconnu, ce serait au CRTC de déterminer, au moment des audiences et sur proposition des diffuseurs, quel devrait être le montant.

Nous, à Radio-Canada, si nous souhaitons soutenir la dramatique canadienne, soutenir la présence régionale et augmenter notre présence en information internationale, nous développons un projet et nous demandons pour ce projet une redevance d'un montant  $x$ . On pense donc que cela devrait être lié à une proposition des diffuseurs pour l'amélioration du contenu télévisuel.

**M. Luc Malo:** Cela signifie-t-il plus de dramatiques et de séries lourdes à Radio-Canada?

**M. Sylvain Lafrance:** C'est probablement ce qu'on proposerait, parce qu'on pense que la dramatique canadienne, tant à CBC qu'à Radio-Canada, est un aspect fondamental de notre rôle.

**M. Luc Malo:** Par exemple, on parle d'aider les diffuseurs privés généralistes en enlevant la publicité à Radio-Canada. Combien cette mesure pourrait-elle coûter?

**M. Hubert T. Lacroix:** Dans la ventilation de nos revenus, de 300 à 350 millions de dollars de revenus publicitaires sont générés par nos activités. Cette somme vient entre autres s'ajouter aux millions de dollars investis par les contribuables canadiens.

**M. Luc Malo:** Et de cette portion, le placement de produit représente très peu.

Merci.

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Monsieur Siksay.

**M. Bill Siksay:** J'aimerais revenir à mon premier commentaire, monsieur Lacroix, au sujet du mot « compagnie » que vous avez choisi pour parler de la CBC. Auparavant, je suis sûr qu'on aurait utilisé plus fréquemment les mots « société » ou « télédiffuseur public ».

J'aimerais vous demander pourquoi vous avez choisi cette terminologie. Essayez-vous de nous préparer à la privatisation future de la CBC en utilisant ce genre de terme? Je suis sûr qu'un bon nombre d'entre nous pourraient penser que le choix de ce terme fait référence à une certaine orientation.

**M. Hubert T. Lacroix:** M. Siksay, excusez-moi. J'ai utilisé ce mot pour la simple raison qu'avant de diriger la CBC, j'étais dans le secteur privé. J'aurais pu et dû utiliser le terme « société ». J'ai fait une erreur. Pour moi, le mot « société » désigne l'environnement dans lequel nous travaillons tous les jours et c'est la raison pour laquelle je l'ai utilisé. Comme télédiffuseur public, je comprends très bien quelles sont nos orientations. Je n'ai pas—et nous n'avons pas—l'intention de privatiser votre télédiffuseur public national.

**M. Bill Siksay:** Voilà qui est intéressant, monsieur Lacroix. Avez-vous écrit cette allocution vous-même et avez-vous demandé à vos collègues d'y jeter un coup d'oeil?

• (1720)

**M. Hubert T. Lacroix:** Tout à fait. Un certain nombre de personnes ont travaillé avec moi à la rédaction de mes remarques. Pour moi, le mot « compagnie » désigne l'environnement dans lequel nous travaillons. Nous sommes un télédiffuseur public mais nous sommes une société. Là où j'ai travaillé, « société » et « compagnie » sont des synonymes.

**M. Bill Siksay:** La décision de faire péricliter Radio 2 a-t-elle également pour but de nous préparer à la privatisation de ce service?

**M. Hubert T. Lacroix:** M. Siksay, excusez-moi, mais nous ne sommes pas en train de laisser Radio 2 péricliter.

**Le président:** Monsieur Chong.

**L'hon. Michael Chong:** Je veux revenir sur les commentaires au sujet des redevances versées par les câblodiffuseurs, qui me paraissent très intéressants. Je sais que la British Broadcasting Corporation perçoit une redevance d'environ 120 £ par ménage par année, ce qui représente 250 \$ canadiens. Cela est approuvé par le gouvernement britannique et génère près de 3 milliards de livres de recettes. Cela représente près de 6 milliards de dollars canadiens. Avec 60 millions de citoyens au Royaume-Uni, cela représente environ 100 \$ de financement par habitant. Je sais que votre financement public est d'environ 1 milliard de dollars canadiens. Avec 33 millions de Canadiens, cela représente environ 33 \$ par habitant.

Serait-il possible de remédier à ce qui est, d'après vous, un financement insuffisant, grâce à ces redevances?

Deuxièmement, les députés reçoivent des plaintes au sujet du fait que Radio 2 essaie de diversifier ses émissions et de l'absence d'expansion dans le plus gros marché du pays, la région du Golden Horseshoe, qui comprend Barrie, Kitchener, Waterloo et Hamilton. C'est un marché de près de 10 millions de personnes qui va augmenter de trois ou quatre millions au cours des 25 prochaines années. Ne pensez-vous pas qu'une partie de vos problèmes sont dus au fait que vous n'avez pas accès à davantage de recettes?

**M. Hubert T. Lacroix:** C'est exact, monsieur.

Dans votre rapport, le comité recommande de faire passer de 33 à 40 \$ par tête, le financement public, ce qui représenterait une

augmentation, si nous utilisons vos chiffres, d'environ 200 millions de dollars pour CBC/Radio-Canada. Cela serait évidemment une amélioration très utile.

Si nous pensons aux services que nous accepterions d'offrir—et je reviens au protocole d'entente—ce protocole décrirait dans ce nouveau contrat conclu avec les Canadiens ce que nous devons offrir. Nous pourrions ensuite relier les crédits et les fonds supplémentaires à ces services de façon à les offrir de la meilleure façon possible et au niveau auquel les Canadiens s'attendent de la part de leur diffuseur public national.

Cela ferait manifestement une énorme différence.

**L'hon. Michael Chong:** Avez-vous calculé le montant des revenus supplémentaires que pourraient représenter ces redevances de distribution?

**M. Hubert T. Lacroix:** La réponse—et Sylvain l'a fort bien expliqué—dépend des circonstances, des services, des activités auxquelles ces fonds seraient affectés, parce que la redevance de distribution serait utilisée pour la programmation et pour mettre sur pied des projets particuliers. Ces fonds n'iraient pas dans le budget général et ne viendraient pas simplement s'ajouter aux revenus du télédiffuseur national.

**L'hon. Michael Chong:** Très bien. Merci.

**Le président:** Merci.

Nous avons tous fait un tour supplémentaire.

**L'hon. Denis Coderre:** Puis-je demander une précision?

**Le président:** Oui, vous pouvez obtenir une précision.

[Français]

**L'hon. Denis Coderre:** Monsieur Lacroix, plus tôt, vous avez dit quelque chose d'important en anglais. Vous avez changé le mot « *company* » pour « *corporation* ». Étant donné que cette réunion est télévisée, pourriez-vous répéter cela en français, s'il vous plaît?

[Traduction]

**M. Hubert T. Lacroix:** Je serais heureux de le faire.

Là où j'ai travaillé, la définition ou...

[Français]

**L'hon. Denis Coderre:** En français, s'il vous plaît.

**M. Hubert T. Lacroix:** Bien sûr, excusez-moi.

**L'hon. Denis Coderre:** On recommence.

**M. Hubert T. Lacroix:** On retrouve la définition de « *corporation* » dans la loi fédérale sur les compagnies. La traduction française de « *corporation* » est « compagnie ». Dans ma façon de voir l'entreprise, « *company* » et « *corporation* » sont des synonymes.

Monsieur Coderre, j'espère que cela vous...

**L'hon. Denis Coderre:** Il s'agit donc d'une institution, et non pas d'une compagnie.

**M. Hubert T. Lacroix:** Absolument.

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Nous ne pouvons plus poser de questions.

Madame Mourani.

[Français]

**Mme Maria Mourani:** Monsieur le président, tout à l'heure, j'ai posé plusieurs questions à M. Lacroix. Il m'a dit qu'il n'avait pas les réponses. Serait-il possible qu'il les remette éventuellement par écrit au comité?

• (1725)

[Traduction]

**M. Hubert T. Lacroix:** Monsieur le président, puis-je intervenir?

**Le président:** Oui, si vous pouvez répondre.

[Français]

**M. Hubert T. Lacroix:** Cela me fera plaisir, madame. Je vous demanderais d'être un peu plus précise quant à la question que vous m'avez posée. Vous m'avez posé plusieurs questions sur l'accès à

l'information. Si vous me posez ces questions de façon précise, il me fera plaisir d'y répondre de la meilleure façon possible.

**Mme Maria Mourani:** D'accord, je vous enverrai quelque chose par écrit.

[Traduction]

**Le président:** Je vous invite à envoyer quelque chose et lorsque nous obtiendrons la réponse, elle sera alors distribuée à tous les membres du comité.

Je vous remercie, messieurs, pour les réponses franches que vous nous avez fournies aujourd'hui et pour avoir écouté les membres du comité.

Cela dit, la séance est levée.

---







**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**